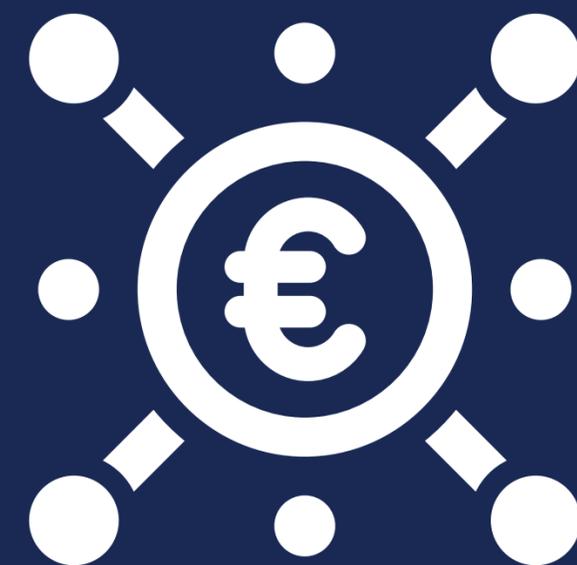




Rapport d'orientations budgétaires 2026

Ville de Talmont-Saint-Hilaire



Aperçu du Rapport

PARTIE 1 L'environnement économique, financier et législatif de la préparation budgétaire 2026

- 1.1. Une économie mondiale dans un environnement toujours incertain, en quête de stabilité et de prévisibilité
- 1.2. Les indicateurs macroéconomiques au niveau national
- 1.3. Des comptes en très forte tension
- 1.4. Une crise politique qui prive la nation de budget
- 1.5. Une situation financière des collectivités moins favorable mais toujours solide

PARTIE 2 Les tendances budgétaires 2026 pour la commune de Talmont-Saint-Hilaire

- 2.1. Des recettes de fonctionnement en baisse sous l'effet des changements de périmètre
 - 2.1.1. Une DGF stabilisée hors mesures nouvelles
 - 2.1.2. Une fiscalité indirecte qui se stabilise
 - 2.1.3. Une fiscalité directe en moindre progression
 - 2.1.4. Une fiscalité reversée en forte réduction
 - 2.1.5. Des produits des services et du domaine dynamiques
- 2.2. Des charges de fonctionnement maîtrisées en hausse limitée
 - 2.2.1. Des effectifs attendus en stabilité
 - 2.2.2. Des achats généraux en nette décélération
 - 2.2.3. Des charges financières demeurant maîtrisées
- 2.3. Une épargne à préserver pour garantir l'autofinancement du plan pluriannuel d'investissements
- 2.4. La dette, un levier nécessaire pour le développement de la commune

PARTIE 3 Les grandes orientations budgétaires 2026

- 3.1. 35 M€ d'investis entre 2020 et 2025 pour les Talmonçais !
- 3.2. Bâtir ensemble l'école de demain
- 3.3. Rebâtir nos infrastructures sportives
- 3.4. Veiller à la préservation de notre patrimoine historique
- 3.5. Garantir la sécurité dans les espaces publics et poursuivre la transition énergétique
- 3.6. Poursuivre l'entretien du patrimoine de la ville
- 3.7. Développer une offre culturelle ambitieuse et adaptée
- 3.8. Déployer une politique de soutien au logement
- 3.9. Un PPI ambitieux
- 3.10. Une stratégie financière à la fois ambitieuse et raisonnable



Préambule

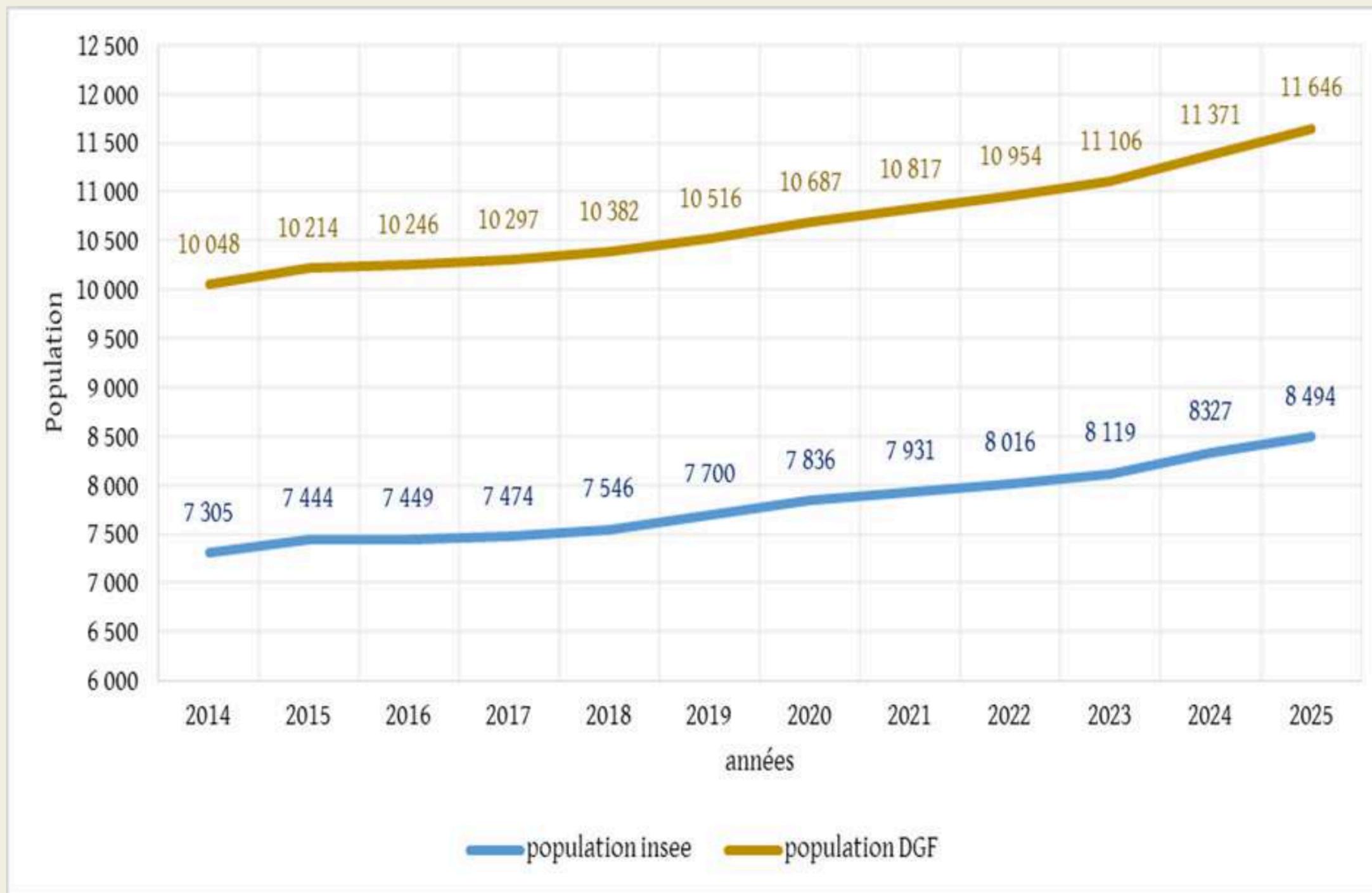
Le cadre de l'élaboration du rapport d'orientations budgétaires

Selon les articles L.2312-1 et D.2312-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT), dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire est tenu de produire un rapport sur les orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent le vote du budget. Ce rapport donne lieu à un débat au sein de l'assemblée délibérante de la commune. Le conseil municipal prend acte de ce débat, qui fait l'objet d'une délibération, transmise au contrôle de légalité.

Dans sa forme, le rapport d'orientations budgétaires doit notamment contenir les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, les hypothèses d'évolutions retenues pour construire le budget en matière de fiscalité, de concours financiers de l'État, de tarification. Il est également fait référence à la programmation pluriannuelle des investissements, et aux autorisations de programme en cours. Enfin, il doit comporter des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.

Le présent rapport est transmis à l'établissement de coopération intercommunale dont la commune est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.

L'évolution démographique de la commune



1.

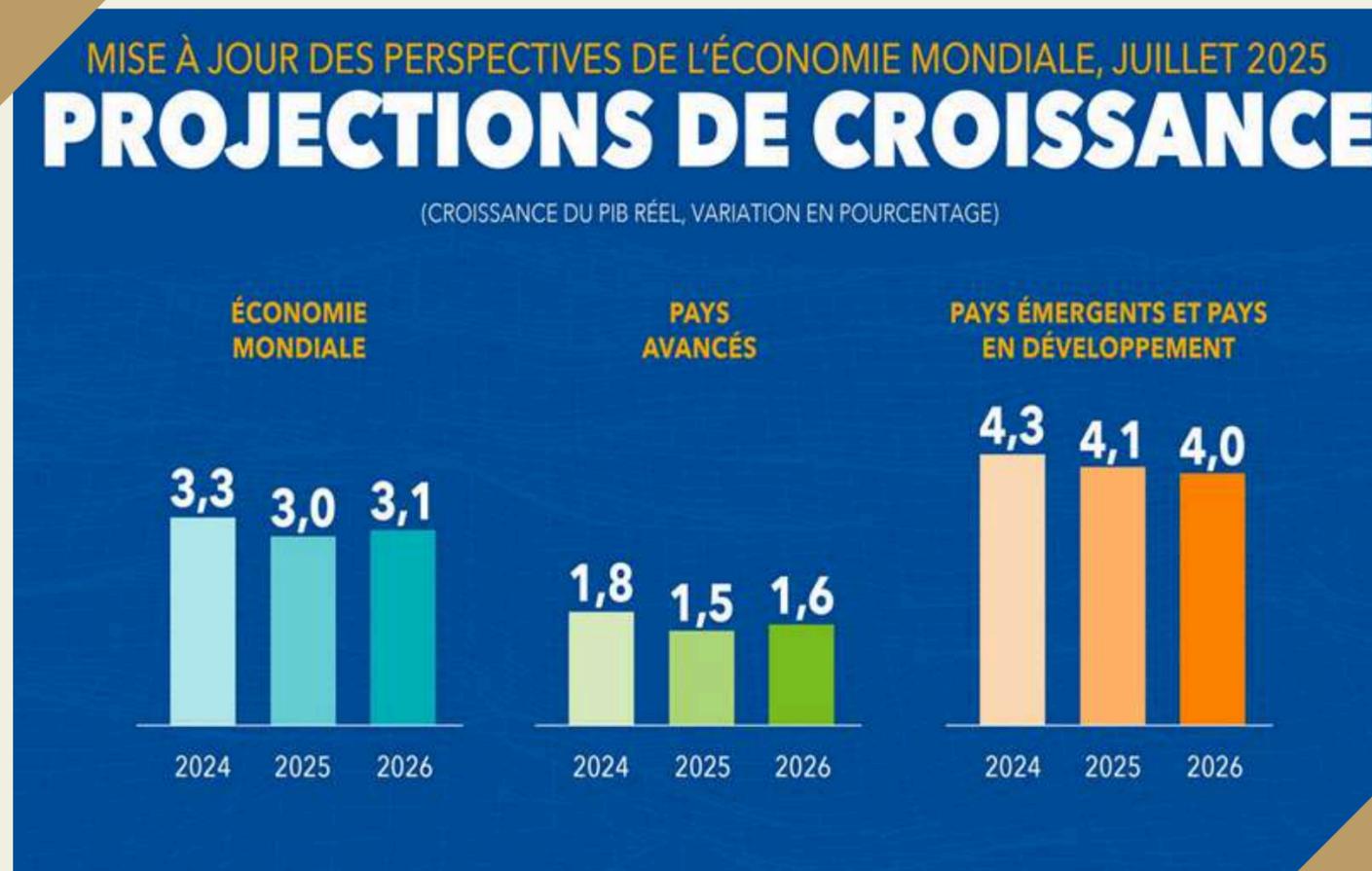
L'environnement économique, financier et législatif de la préparation budgétaire 2026



5
10
5
0

1.1 Une économie mondiale dans un environnement toujours incertain, en quête de stabilité et de prévisibilité

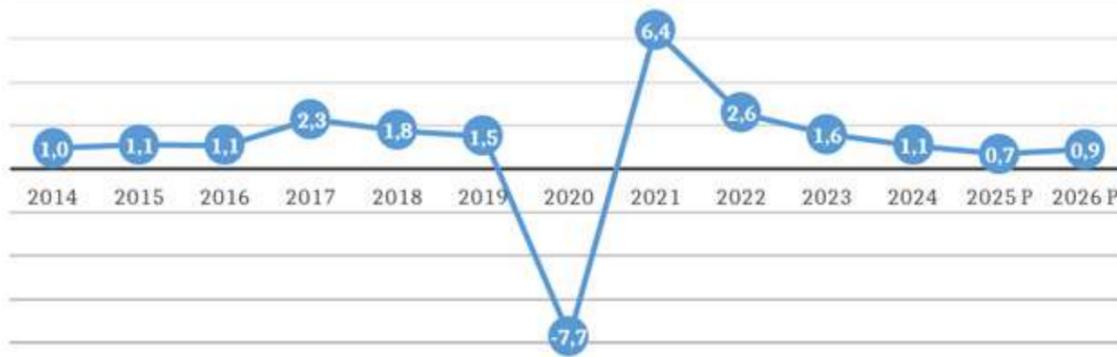
- Une croissance mondiale toujours supérieure à 3 %, mais qui recule par rapport à 2024, sous l'effet de la hausse des droits de douane aux États-Unis, d'une part, et des tensions géopolitiques perturbant les chaînes d'approvisionnement, d'autre part. Rappelons que la moyenne historique, avant pandémie, était de 3,7 %.
- Dans la zone euro, la croissance s'accélère et devrait atteindre 1 % en 2025 et 1,2 % en 2026, sous l'effet principalement d'une croissance robuste en Irlande (exportation de produits pharmaceutiques). Les investissements annoncés dans la défense pourraient par ailleurs soutenir la croissance.
- Aux États-Unis, la croissance serait plutôt autour des 2 % en 2025 et 2026 contre 2,8 % en 2024. Le ralentissement de la consommation privée pourrait cependant être compensé par des incitations fiscales en faveur de l'investissement des entreprises.
- S'agissant de la Chine, la croissance repart et devrait se situer à 4,8 % en 2025 grâce à une activité plus forte que prévue et à des droits de douane sensiblement en baisse.
- L'économie mondiale reste donc portée par les pays émergents et en développement, comme la Chine, ou encore l'Inde qui affiche une croissance de 6,4 % mais aussi l'Argentine (+5,5 %). En Europe, L'Espagne tire son épingle du jeu avec une croissance supérieure à 2 % trois années de suite.



Source : Fonds Monétaire International, mise à jour des perspectives de l'économie mondiale - juillet 2025

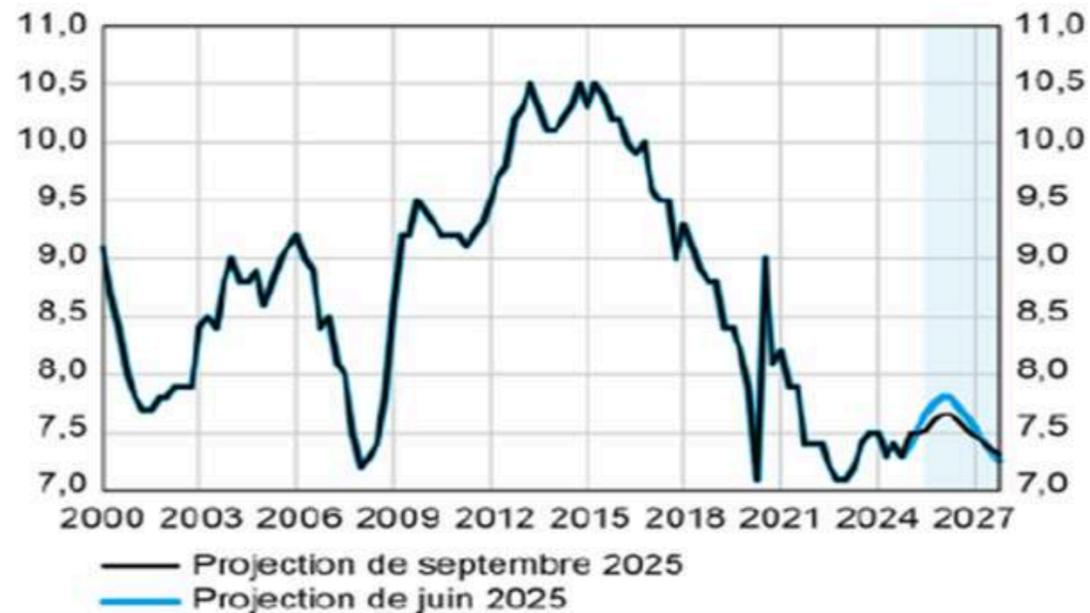
1.2 Les indicateurs macroéconomiques au niveau national

Taux de croissance du PIB en France 2014-2026
(source Banque de France)



Graphique 6 : Taux de chômage

(au sens du BIT, en % de la population active, France entière)



Une croissance positive mais très modérée

- La croissance en France, en 2025 devrait atteindre 0,7 %, soit en léger retrait par rapport à 2024 (+1,1 %). Cela reste en deçà de la moyenne attendue en zone euro (1,2 %).
- Les secteurs du tourisme, de l'aéronautique et de l'agriculture portent l'essentiel de la croissance en France. En revanche, on note que l'investissement des entreprises a du mal à repartir et les parts de marché des industriels semblent reculer.
- La demande intérieure ralentit, du fait d'une consommation des ménages en berne alors que paradoxalement le pouvoir d'achat progresse compte tenu du fort recul de l'inflation. La reconstitution des stocks contribue finalement à maintenir la croissance en France.
- Le contexte géopolitique et surtout la situation politique en France, n'incitent pas les acteurs économiques à prendre des risques. Ainsi, les entreprises attendent d'avoir une meilleure visibilité pour investir et limitent les recrutements. Du côté des ménages, on note un taux d'épargne en augmentation, qui atteint 18,9 % soit un record depuis 1970.

Un taux de chômage qui remonte un peu

Après avoir atteint 7,4 % à la fin de l'année 2024, **le taux de chômage devrait se situer à 7,6 % en 2025**, puis redescendre légèrement 2026. Cette hausse est la conséquence, à la fois de la réforme des retraites de la diminution du soutien à l'apprentissage et de l'inscription automatique à France Travail des personnes sans emploi.

1.2 Les indicateurs macroéconomiques au niveau national

Un recul net de l'inflation...

- **L'inflation**, mesurée par l'indice harmonisé, **devrait nettement reculer en 2025 pour s'établir à 1 % contre 2,3 % en 2024**. La baisse des prix de l'énergie, notamment du tarif réglementé de l'électricité et le maintien du prix du baril de Brent autour de 70 dollars, après la guerre de 12 jours au Moyen Orient, explique en partie la faible inflation.
- L'affaiblissement du Dollar, au profit de l'Euro, favorise aussi la baisse des prix de l'énergie ainsi que ceux relatifs aux produits manufacturés. En 2026, l'inflation devrait rester sous le seuil de 2 %.

... qui entraine une augmentation du pouvoir d'achat des ménages...

- Après une hausse de 2,5 % en 2024, **le pouvoir d'achat des ménages continue de progresser**, mais plus lentement, **à +0,8 %**. Cela s'explique par des hausses de salaires finalement un peu plus élevées que l'inflation, néanmoins pour des raisons techniques, liées à la diminution du nombre d'apprentis.

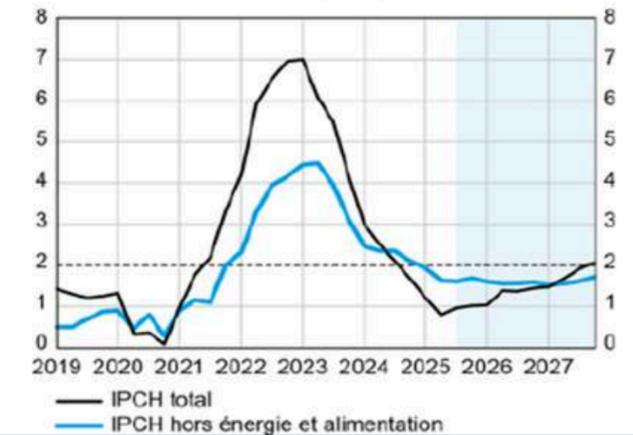
...sans toutefois relancer la demande intérieure

- **La consommation des ménages déçoit cependant puisqu'elle augmenterait seulement de 0,5 %**, les acteurs privilégiant l'épargne à la consommation. Elle est d'ailleurs portée par les services, la consommation de biens étant attendue en recul de 0,1% en 2025.

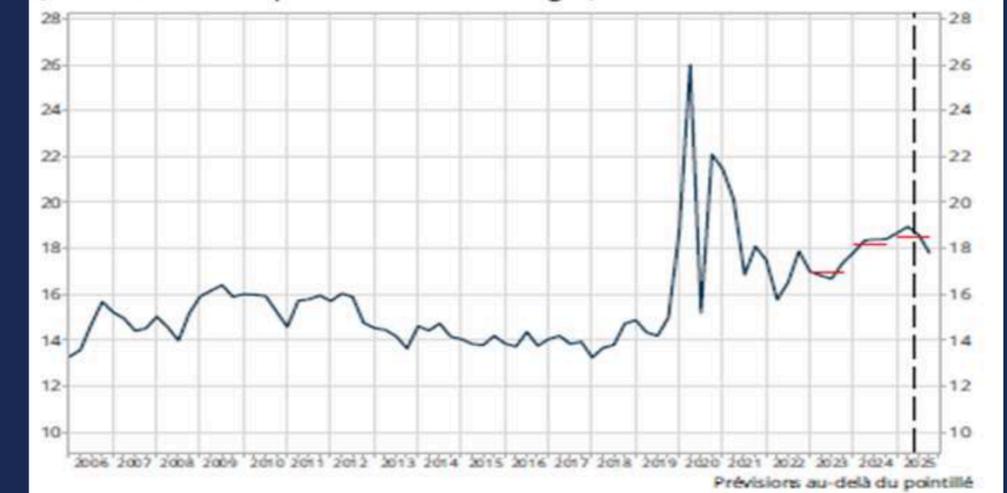
*IPCH : inflation des prix à la consommation harmonisé. Cet indice est utilisé dans le cadre du calcul de la revalorisation des bases des collectivités locales

Graphique 3 : IPCH et IPCH hors énergie et alimentation

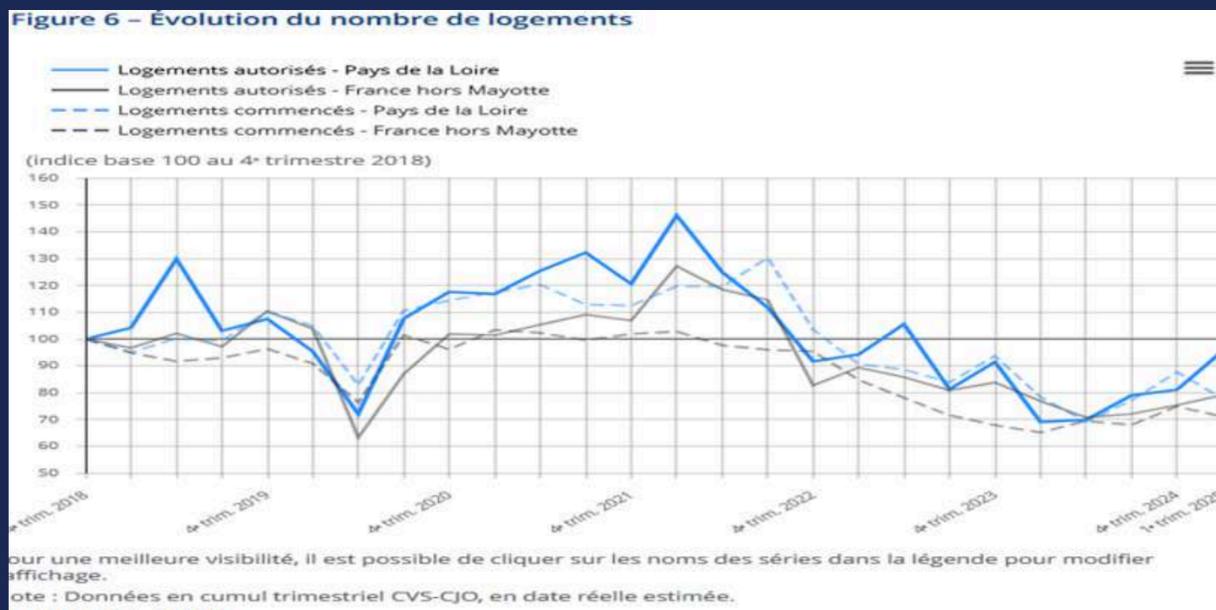
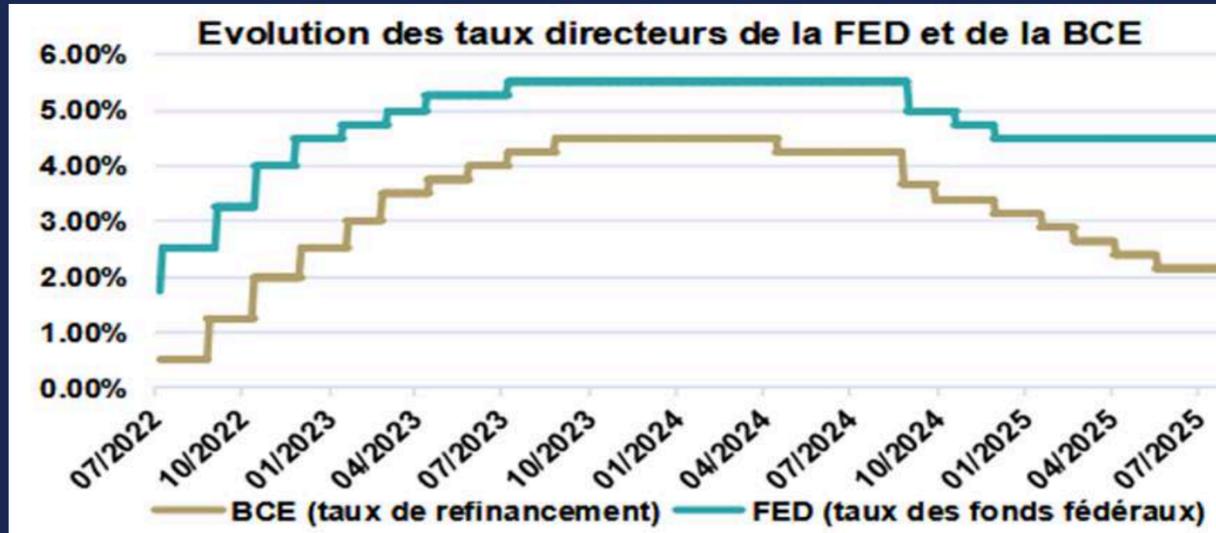
(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



► 15.b. Taux d'épargne des ménages
(en % du revenu disponible brut des ménages)



1.2 Les indicateurs macroéconomiques au niveau national



Des politiques monétaires accommodantes en Europe, mais plus rigides aux États-Unis

- Au cours du premier semestre, **la BCE a poursuivi la baisse de ses taux directeurs**. Le taux principal est désormais stabilisé à 2 %, l'inflation étant sous contrôle.
- Aux États-Unis, en revanche, après avoir maintenu ses taux à 4,50 %, malgré les multiples pressions politiques, la FED a choisi de baisser ses taux de 0,25% en septembre 2025. De nouvelles baisses des taux restent possibles avant la fin de l'année selon l'évolution du marché de l'emploi américain.
- La baisse du coût de crédits en Europe devrait permettre de relancer les investissements et notamment ceux portant sur le secteur de l'immobilier. **La situation des finances publiques en France joue néanmoins en sa défaveur. L'État français se refinançant actuellement à un taux de 3,50 %, quand l'Allemagne obtient un taux de 2,70 %**. Or, l'indice auquel emprunte la France sert de référence au marché du crédit immobilier.

Une lente reprise du marché immobilier

- **Le nombre de logements commencés**, que ce soit à l'échelle nationale ou régionale, **peine à se relancer** puisqu'il régresse à nouveau depuis le début de l'année. En revanche, signe encourageant, **le nombre de logements autorisés augmente constamment depuis le second semestre 2024** et assez fortement en région Pays de la Loire.

1.3 Des comptes publics en très forte tension

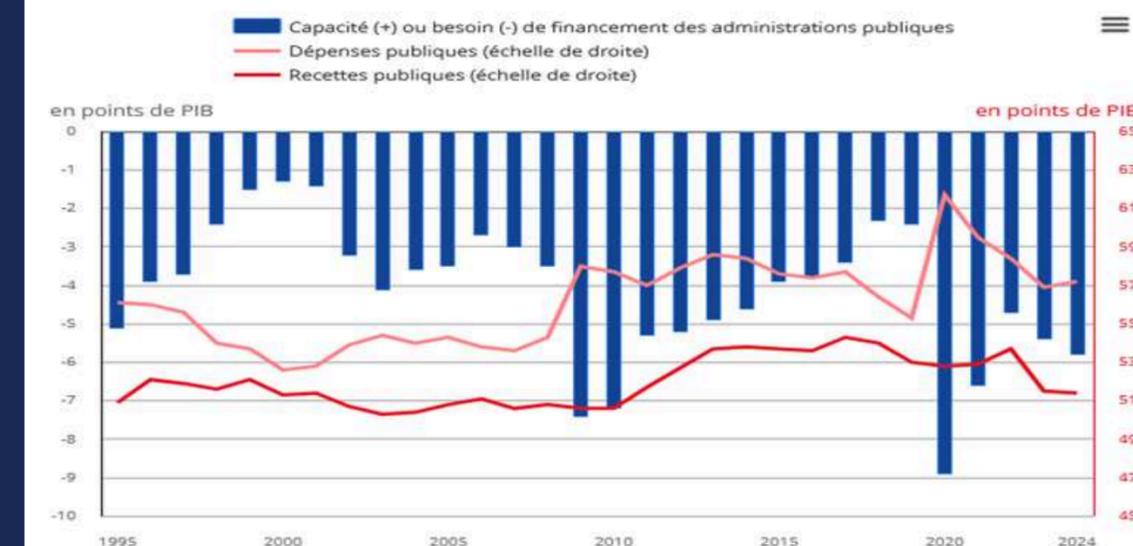
Un déficit public qui s'est encore aggravé en 2024

- A la fin de l'exercice 2024, **le déficit public, exprimé en point de PIB, était de -5,7 %** en hausse pour la deuxième année consécutive. Pour rappel, les règles fixées par les instances européennes, font état d'un déficit maximal de 3 % de PIB. La France est donc actuellement en « procédure de déficit excessif » et fait l'objet d'une surveillance renforcée.
- Ramené en valeur, **la France a donc dépensé 168 Md€ de trop**. Surtout, son déficit de fonctionnement s'élève à 124 Md€, c'est-à-dire que l'État emprunte sur les marchés financiers pour payer ses charges, et non pas pour investir.
- Le déficit s'explique par une hausse importante des dépenses (+3,9%), alors que les recettes ont vu leur progression limitée à 3,2%.
- En comparaison avec les Pays de l'Union Européenne, la France fait pâle figure et se situe en queue de peloton, le déficit moyen s'établissant à -3,1 %, l'Allemagne étant à -2,8 % et l'Italie, souvent montrée du doigt, étant désormais à -3,3 %.
- **La France a part ailleurs un déficit « primaire »** c'est-à-dire que même si l'on exclu le paiement des intérêts de la dette, le déficit ressort encore à 110 Md€.

Une dette qui continue d'augmenter

- En valeur, **la dette publique en France s'affichait à 3 305 Md€** à la fin de l'année 2024 et a même atteint 3 400 Md€ à la fin du deuxième trimestre 2025. Exprimée en point de PIB, **elle représente désormais 115 %**. Il faut par ailleurs noter que **la dette des administrations publiques locales représente 8% de la dette publique** et est plutôt restée stable, en proportion, depuis 1982, en sachant qu'elle ne couvre que des investissements, les collectivités locales n'ayant pas le droit d'emprunter pour financer des dépenses de fonctionnement.

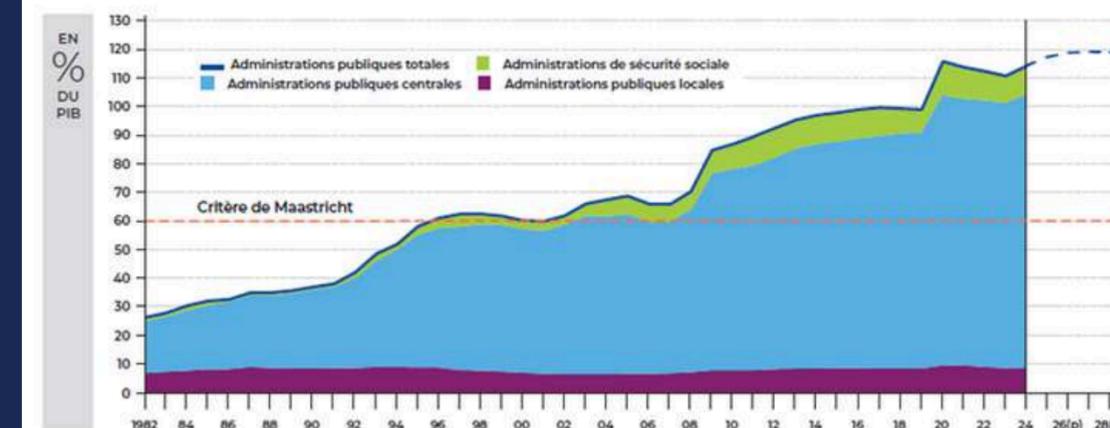
Figure 2 - Dépenses et recettes publiques entre 1995 et 2024



Lecture : En 2024, les dépenses des administrations publiques s'établissent à 57,2 % du PIB.
Source : Insee, comptes nationaux, base 2020.

La dette des administrations publiques

© La Banque Postale



Source : Insee (Comptes nationaux Base 2020) jusqu'en 2024 puis prévisions du Gouvernement (avril 2025).

Sources : PLF 2025 et Insee

1.4. Une crise politique qui prive la nation de budget

Une instabilité politique qui place l'économie dans le brouillard

- La crise politique que traverse actuellement le pays entraîne un manque de visibilité pour les acteurs économiques du pays. Cela se traduit par une baisse des investissements, un gel des recrutements et donc contribue à ralentir la croissance de la nation.

Un PLF 2026 controversé pour les collectivités locales

Dans la lignée de 2025, l'État entend à nouveau, et sans doute de façon encore plus prononcée, faire participer les collectivités locales au redressement des comptes publics. Rappelons encore une fois que les collectivités ne portent que 8% de la dette publique et n'empruntent que pour financer leurs investissements.

Les mesures qui pourraient impacter nos budgets sont notamment :

- **La création d'un fonds d'investissement pour les territoires (FIT)** en remplacement des trois dotations que sont la DETR, la DPV et la DSIL. Ce fonds serait dédié aux communes rurales, au sens de l'Insee, sauf dérogation à la main du Préfet ;
- **Le recentrage de l'assiette des dépenses éligibles au FCTVA** sur les seules dépenses d'investissement et l'ajustement du calendrier de versement, notamment pour les EPCI ;
- **Le gel de l'enveloppe de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** au même niveau que 2025 ;
- **La reconduction du mécanisme « DILICO » à hauteur de 2 Md€** contre 1 Md€ en 2025 qui concernera 4 000 collectivités locales contre 2 000 en 2025 ;
- **L'application d'une minoration de 25%** (1,3 Md€) de la compensation afférente à l'abattement applicable aux valeurs locatives des établissements industriels ;
- **Le plafonnement de la dynamique des fractions de TVA** reçues par les collectivités locales au niveau de l'inflation ;
- **La compensation des pertes de fiscalité** induites par le relèvement de l'abattement portant sur les terres agricoles au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- **La poursuite de la hausse du taux de cotisation de la CNRACL** de 3 points (12 points entre 2025 et 2028).

Et qui inquiète de plus en plus les marchés financiers

Cette crise politique, qui vient se superposer avec des comptes publics dégradés, inquiète les marchés financiers comme l'illustre l'abaissement à A+ de la note souveraine française par Fitch puis S&P. Ainsi, acheter de la dette Française présente aujourd'hui un risque, qui se traduit par une hausse de l'OAT 10 ans, et qui creuse l'écart avec le taux auquel emprunte l'Allemagne. A tel point que des pays comme l'Italie, et même la Grèce empruntent à des taux plus bas que la France.

1.5 Une situation financière des collectivités moins favorable mais toujours solide

En 2024, une augmentation importante des dépenses de fonctionnement, en volume, contribuant à la dégradation des niveaux d'épargne

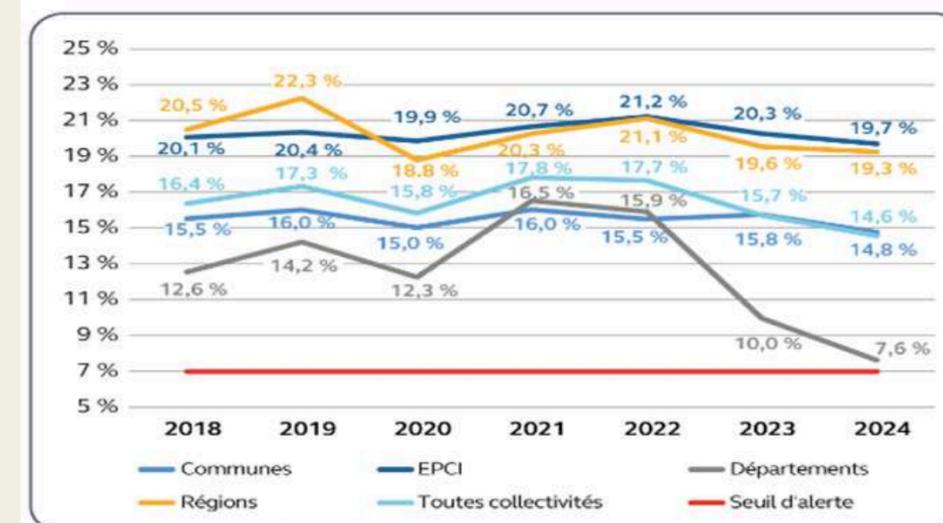
- **L'exercice 2024 est marqué par une nouvelle hausse des dépenses de fonctionnement** (+4,1 %), alors que les recettes ne progressent pas suffisamment pour enrayer l'effet « ciseaux ». Les dépenses d'investissement ont, elles aussi, fortement progressé (+6,8 %), compte tenu du cycle électoral du bloc communal mais aussi des investissements en faveur de la transition écologique. Pour les financer, les collectivités ont augmenté leur recours à l'emprunt (+3,9 %), et puisé dans leur trésorerie (-9,9 %). Celle-ci reste néanmoins solide, proche de 50 Md€.
- **Les recettes de fonctionnement (258 Md€) ont progressé de 2,7 %** après 3,4 % en 2023. Les impôts locaux ont poursuivi leur progression (+4,6 %) sous l'effet de la hausse des bases. En revanche, la stabilisation des recettes de TVA, la baisse des concours financiers de l'Etat ainsi que celle, plus prononcée, des DMT0 (-14 %), expliquent cette décélération.
- **Les dépenses de fonctionnement (220 M€) ont augmenté de 4,1 %**, après 5,9 % en 2023, soit une hausse de 2,2 % en volume. Les charges de personnel, qui représentent 35 % des dépenses, augmentent autant qu'en 2023 (+4,8 %). Les mesures indiciaires et catégorielles au niveau national y contribuent, tout comme la hausse des effectifs et leurs recompositions avec de plus en plus de contractuels. Pour finir, la revalorisation du régime indemnitaire, sur fond de concurrence entre collectivités, participe à cette hausse. L'augmentation des achats de biens et services décélère, mais reste très élevée (+6,3 %).
- **Le taux d'épargne brute ressort à 14,8 % pour l'ensemble des collectivités**, soit un niveau bien supérieur au seuil d'alerte de 7 %. Il diminue néanmoins depuis 2022 et l'on constate une très forte hétérogénéité entre types de collectivités.
- **L'encours de dette des collectivités s'établit à 194,5 Md€**, soit en hausse de 7,2 Md€. Son ratio de désendettement augmente à 5,2 années, sous l'effet d'une diminution de l'épargne, mais reste à un niveau très acceptable, loin du seuil d'alerte fixé à 12 années.

Tableau n° 4 : solde des recettes et des dépenses réelles des collectivités et de leurs groupements (2019-2024, en Md€)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Collectivités et groupements (intercommunalités)						
Produits réels de fonctionnement (1)	224,4	220,3	231,6	242,9	251,3	258,2
Charges réelles de fonctionnement (2)	185,5	185,4	190,3	200,0	211,8	220,5
Solde de fonctionnement (3) = (1) - (2)	38,9	34,9	41,3	42,9	39,4	37,7
Recettes réelles d'investissement (4)	24,0	23,6	24,8	27,5	27,5	28,8
Dépenses réelles d'investissement (5)	64,5	59,9	63,6	67,9	72,5	77,4
Solde d'investissement (6) = (4) - (5)	-40,5	-36,3	-38,8	-42,2	-45,0	-48,7
Solde total (7) = (3) + (6)	-1,5	-1,4	2,5	0,7	-5,5	-11,0
Groupements (syndicats)						
Solde total (8)	-0,4	-0,1	0,0	-0,6	-0,9	-0,7
Collectivités et groupements						
Solde global (9) = (7) + (8)	-1,9	-1,5	2,5	0,1	-6,4	-11,7

Source : Cour des comptes, d'après des données de la DGFIP

Graphique n° 4 : épargne brute rapportée aux produits réels de fonctionnement (2018-2024, en %)



Source : Cour des comptes, d'après des données de la DGFIP

1.5 Une situation financière des collectivités moins favorable mais toujours solide

Un bloc communal qui semble mieux résister, comme en 2023

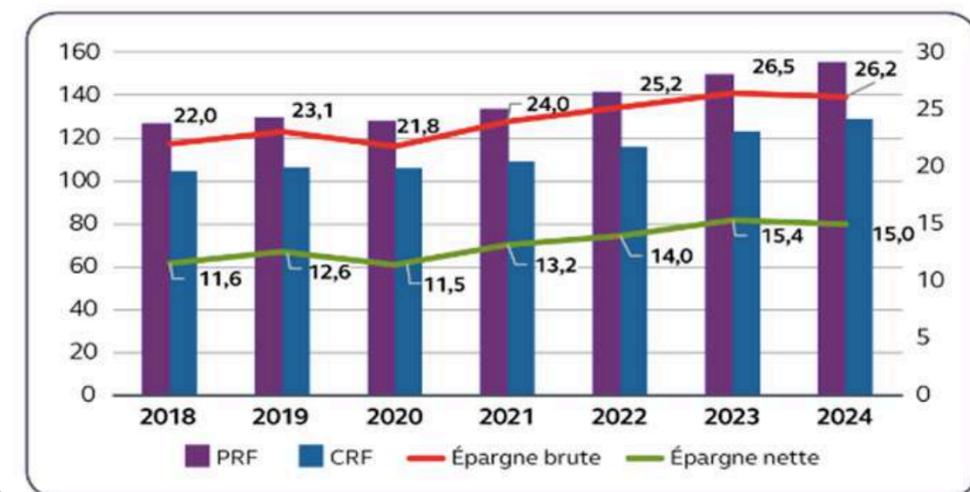
- **Les recettes de fonctionnement (155 Md€) sont en hausse de 3,8 %**, soit un rythme moins rapide qu'en 2023 (5,8 %). En revanche, corrigée de l'inflation, l'augmentation en volume ressort à 1,8 %, soit le double de 2023. La taxe foncière qui représente 40 % des recettes des communes, progresse de 5,3 %, sous l'effet d'une revalorisation des bases significative (+3,9 %). S'agissant des recettes DMTO, elles ont de nouveau chuté de 15,2 %, après 23,5 % en 2023.
- **Les dépenses de fonctionnement (129 Md€) ont augmenté plus vite que les recettes, à +4,8 %**. Si l'on isole les communes, la hausse est de 4,2 %. Les achats généraux ont continué de progresser (+4,3 %), mais ralentissent nettement après 8,3 % en 2023, sous l'effet de l'inflation. Les charges de personnel, qui représentent plus de la moitié des charges de fonctionnement des communes, augmentent encore assez fortement en 2024, à + 4,2 %. Les subventions de fonctionnement ont quant à elle accéléré pour atteindre 10,2 Md€ soit une progression de 7,9 % par rapport à 2023.
- **L'épargne brute recule légèrement (-1,2 %), mais reste à un niveau élevé** puisqu'elle représente près de 15% des recettes de fonctionnement. L'épargne nette (épargne brute moins remboursement du capital de la dette) reste supérieure à 15 Md€ soit un taux d'épargne de 8 %. Cette situation générale, masque néanmoins de grandes disparités puisque 4 306 communes (12 %) ont un taux d'épargne brute inférieur à 7 %.
- **Les dépenses d'équipement progressent continuellement depuis 2020, et s'affichent en 2024 à 44,6 Md€**. En comparaison avec le cycle électoral précédent, elles étaient, en 2018, de 33,1 Md€. Elles progressent de 9,3 % pour les communes, et concernent surtout le secteur de l'aménagement du territoire et les services urbains.
- **L'encours de dette du bloc communal s'établit à 123,4 Md€, en progression de 2,3 %**. La capacité de désendettement reste donc inférieure à 5 années (4,7), signe d'une bonne santé financière.

Tableau n° 8 : principaux agrégats comptables du « bloc communal » consolidé (2019-2024, en Md€)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2024-2023	
							En montant	En %
Produits réels de fonctionnement (a)	129,7	128,0	133,5	141,5	149,7	155,4	+ 5,7	+ 3,8 %
Charges réelles de fonctionnement (b)	106,6	106,2	109,5	116,3	123,3	129,2	+ 6,0	+ 4,8 %
Épargne brute (a-b)	23,1	21,8	24,0	25,2	26,5	26,2	- 0,3	- 1,2 %
Épargne nette des remboursements d'emprunts	12,6	11,5	13,2	14,0	15,4	15,0	- 0,3	- 2,3 %
Dépenses réelles d'investissement	42,9	36,5	38,6	42,2	45,6	50,0	+ 4,5	+ 9,8 %
Encours de la dette	115,7	117,3	117,7	119,7	120,5	123,4	+ 2,8	+ 2,3 %
Solde du compte au Trésor	35,0	38,6	43,4	45,2	44,5	42,0	- 2,6	- 5,8 %

Source : Cour des comptes, d'après des données de la DGFIP

Graphique n° 15 : épargnes brute et nette du « bloc communal » (2018-2024, en Md€)



1.5 Une situation financière des collectivités moins favorable mais toujours solide

Un exercice 2025 qui pourrait finalement être marqué par une amélioration de la situation des finances locales

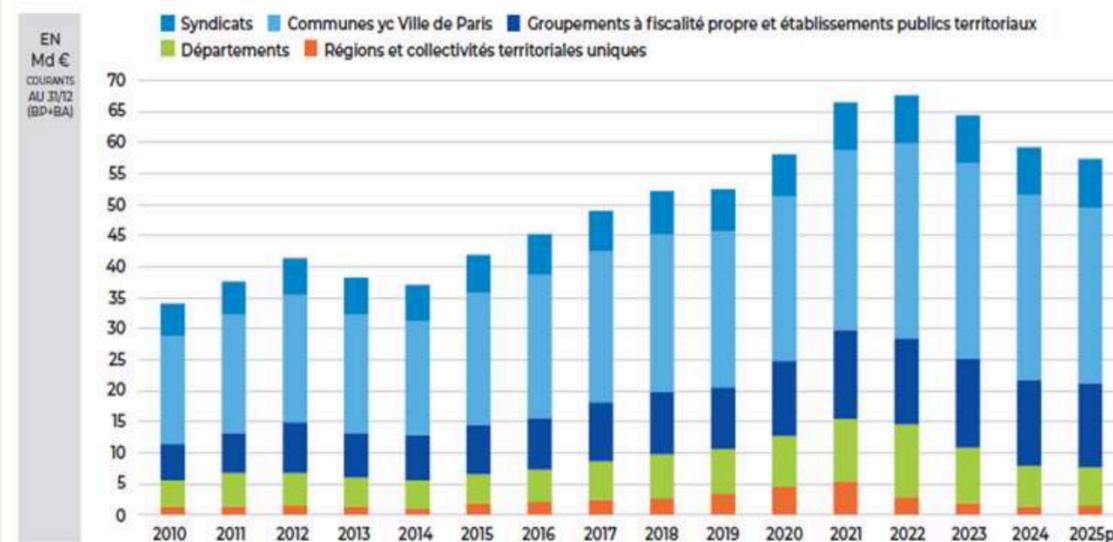
- Alors que l'on s'attendait à un exercice 2025 compliqué pour les collectivités, du fait d'une conjoncture économique plutôt morose et surtout d'une contribution au redressement des finances publiques évaluée à 5,4 Md€, **la situation des finances locales serait finalement en légère amélioration, notamment en ce qui concerne la capacité d'épargne.**
- Alors que les recettes de fonctionnement connaîtraient à nouveau une progression plus lente que l'année précédente, à savoir +2,2 % contre 3,8 %, **c'est surtout le ralentissement des dépenses de fonctionnement qui permettrait aux collectivités de redresser la barre**, puisqu'elles progresseraient de « seulement » 2,5 % après 4,3% en 2024.
- La nette reprise des recettes de DMTO (+14 %), la hausse marquée de la CFE (+5,8 %)** dans certains territoires spécifiques et la poursuite une fois encore de **l'augmentation des produits des services**, contribuent à la bonne tenue des recettes de fonctionnement, et ce malgré le gel de la fraction de TVA revenant aux collectivités et la très faible mobilisation du levier fiscal.
- Du côté des dépenses**, on observe une forte décélération des **charges à caractère général qui progresseraient d'à peine plus de 1,5 %**. Les charges de personnel, en revanche, **augmenteraient de 3,3 %**, compte tenu de la hausse de 3 points de la cotisation « CNRACL » d'une part et d'une révision des régimes indemnitaires, d'autre part.
- Au final, **l'épargne brute rebondit et atteindrait 42,3 Md€**, tandis que l'épargne nette devrait ressortir à 23 Md€ et contribuer au financement des investissements à hauteur de 29 %.
- La dynamique des investissements**, portée surtout par le bloc communal, **entraîne une hausse de l'endettement (+ 3,6 %)** et se traduit par une augmentation de la dette de 4 % pour atteindre 221 Md€. S'ajoute à cela un prélèvement sur la trésorerie, de l'ordre de 1,9 Md€, pour couvrir l'ensemble du besoin de financement. Cette dernière reste néanmoins confortable, à 57,8 Md€.

Finances locales en 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT	24/23 %	2024 Md €	25/24 %	2025p Md €	FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	24/23 %	2024 Md €	25/24 %	2025p Md €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	+ 2,6	277,5	+ 2,2	283,7	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (4)	+ 6,4	79,7	+ 1,2	80,6
Recettes fiscales	+ 1,9	176,9	+ 2,4	181,1	financées par :				
Dotations et compensations fiscales	+ 0,1	40,5	- 0,1	40,5	- Autofinancement (5)=(3)-(9)	- 3,9	44,9	- 1,6	44,2
Participations	+ 7,0	16,4	+ 1,7	16,7	- Recettes d'investissement (6)	+ 4,0	27,0	+ 3,6	28,0
Produit des services	+ 5,3	27,5	+ 5,3	28,9	- Flux net de dette (7) =		+ 7,8		+ 8,5
Autres	+ 7,4	16,3	+ 1,7	16,6	- Emprunts nouveaux*	+ 28,0	26,8	+ 3,6	27,7
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)	+ 3,7	235,6	+ 2,5	241,4	- Remboursements* (8)	+ 1,3	19,0	+ 1,4	19,2
Dépenses de personnel	+ 4,2	83,0	+ 3,3	85,8	VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (9)	-	- 3,0	-	- 1,9
Charges à caractère général	+ 5,7	60,6	+ 1,6	61,6	ENCOURS DE DETTE au 31/12	+ 3,8	212,7	+ 4,0	221,2
Dépenses d'intervention	+ 2,3	80,6	+ 2,5	82,6					
Autres	- 8,9	6,0	- 0,3	6,0					
Intérêts de la dette	+ 12,8	5,4	+ 1,5	5,5					
ÉPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)	- 3,4	41,9	+ 0,9	42,3					
ÉPARGNE NETTE (3bis)=(3)-(8)	- 7,1	22,9	+ 0,5	23,0					

Communes, groupements à fiscalité propre, syndicats, départements, régions, collectivités à statut particulier

Évolution de la trésorerie des collectivités locales © La Banque Postale



Source : Balances comptables DGFIP, prévisions La Banque Postale.

1.5 Une situation financière des collectivités moins favorable mais toujours solide

Un bloc communal qui fait office de « moteur » de l'investissement local

- **Les dépenses d'investissement continueraient de progresser pour atteindre 58,8 Md€.** Elles représentent près de 75% de l'investissement local et seraient ainsi 30% plus élevées qu'en 2019, en euros courants.
- Pour assurer leurs financements, le bloc communal s'appuie plus fortement sur le recours à l'emprunt, avec **un flux net de dette qui augmenterait de 5 Md€ (+3,5 %).** Le fonds de roulement serait à nouveau mobilisé à hauteur de 1,8 Md€, soit à peu près comme en 2024.
- **La décélération observée des dépenses de fonctionnement** et notamment le poste des achats généraux (+ 2,3 % contre 4 % en 2024), **ne permet toutefois pas à l'épargne de progresser significativement, les recettes de fonctionnement marquant elles aussi le pas.** En effet, les mesures de participation au redressement des finances publiques (gel de la fraction de TVA, dispositif « DILICO ») ont entraîné une perte de vitesse des ressources, à laquelle s'ajoute une faible mobilisation du levier fiscal, année pré-électorale oblige.
- On note par ailleurs **une situation plus favorable pour les communes, dont l'épargne nette s'améliore** (+0,9 %) soit un taux légèrement inférieur à 9 %, **alors que du côté des EPCI, l'épargne nette s'effrite, en baisse de 3,6 %.** On peut supposer que les mesures de participation au redressement des finances publiques les impactent plus. A cela, s'ajoute une progression plus rapide des charges de personnel.

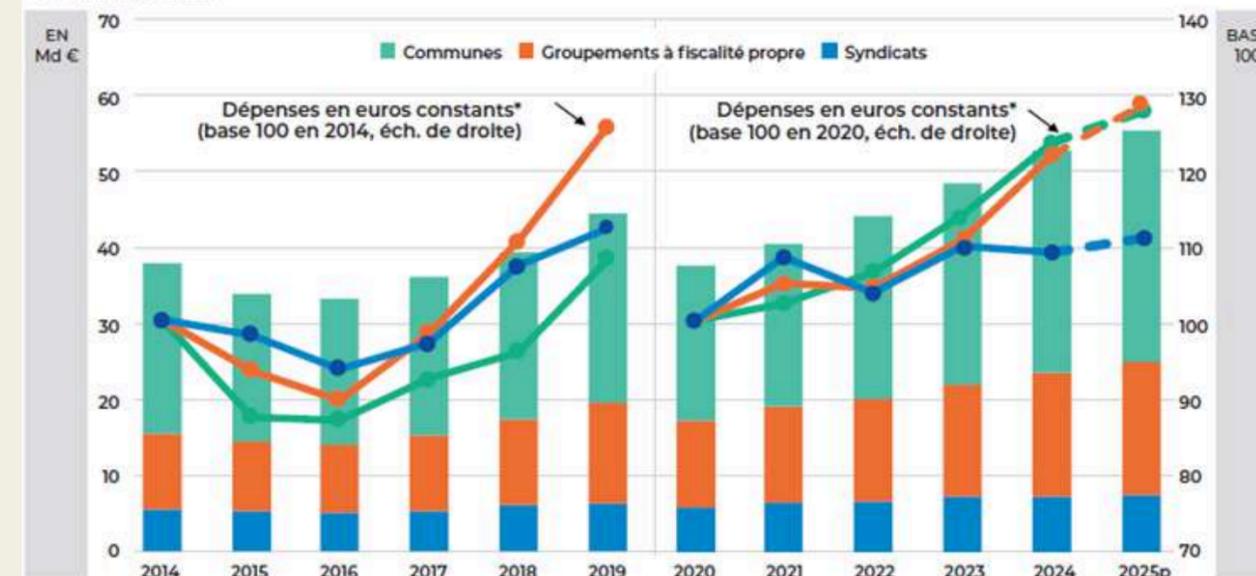
Bloc communal

SECTION DE FONCTIONNEMENT	24/23 %	2024 Md €	25/24 %	2025p Md €	FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	24/23 %	2024 Md €	25/24 %	2025p Md €
RECETTES COURANTES (1)	+ 3,3	174,1	+ 2,3	178,1	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (4)	+ 8,3	56,0	+ 4,9	58,8
Recettes fiscales	+ 3,3	100,2	+ 2,2	102,3	financées par :				
Dotations et compensations fiscales	+ 2,0	27,7	+ 2,7	27,9	- Autofinancement (5)=(3)-(9)	+ 5,2	31,7	+ 0,2	31,8
Participations	+ 8,9	9,0	+ 2,9	9,2	- Recettes d'investissement (6)	+ 3,3	21,0	+ 5,2	22,1
Produit des services	+ 3,6	25,7	+ 4,7	26,9	- Flux net de dette (7) =		+ 3,3		+ 4,9
Autres	+ 1,4	11,6	+ 1,9	11,8	- Emprunts nouveaux*	+ 14,4	16,5	+ 9,7	18,1
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)	+ 4,2	144,1	+ 2,8	148,1	- Remboursements (8)*	+ 0,1	13,2	- 0,1	13,2
Dépenses de personnel	+ 4,4	62,7	+ 3,8	65,1	VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (9)	-	- 1,7	-	- 1,8
Charges à caractère général	+ 4,0	49,3	+ 2,3	50,5	ENCOURS DE DETTE au 31/12	+ 2,5	141,8	+ 3,5	146,7
Dépenses d'intervention	+ 6,1	24,0	+ 2,5	24,6					
Autres	- 9,1	4,4	- 2,0	4,3					
Intérêts de la dette	+ 11,4	3,7	+ 0,2	3,7					
ÉPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)	- 0,9	30,0	+ 0,1	30,0					
ÉPARGNE NETTE (3bis)=(3)-(8)	- 1,7	16,8	+ 0,2	16,9					

Y compris la collectivité unique à statut particulier « Ville de Paris ». Comptes des communes, groupements à fiscalité propre et syndicats.

Dépenses d'équipement des collectivités du bloc communal

© La Banque Postale



Source : Balances comptables DGFIP (budgets principaux et annexes), traitement La Banque Postale.

*Dépenses d'équipement corrigées de l'effet prix via l'indice de prix FBCF APU Insee disponible jusqu'en 2024. La prévision de dépenses d'équipement pour 2025 est corrigée du déflateur de l'investissement prévu pour 2025 dans le rapport d'avancement annuel (avril 2025) des budgets et structuré à moyen terme (BSMT) pour 2025-2029.

2.

Les tendances budgétaires 2026 pour la commune Talmont-Saint-Hilaire





2.1 Des recettes de fonctionnement en baisse sous l'effet des changements de périmètre

Des recettes de fonctionnement bénéficiant d'une dynamique certaine malgré des modifications structurelles

- Les recettes de fonctionnement ont augmenté de 6,5% entre 2023 et 2025, notamment sous l'effet de la fiscalité locale, des produits des services et du domaine (redevances culturelles, sociales et de loisirs), en hausse de 7,6% sur la période, et des dotations et participations, grâce au retour de l'éligibilité de la commune à la dotation nationale de péréquation (DNP) depuis 2024.
- Dans le même temps, le montant des attributions de péréquation s'est fortement réduit (-59,3%) dans le cadre de la montée en puissance des services communs mutualisés avec la communauté de commune (-788 k€).

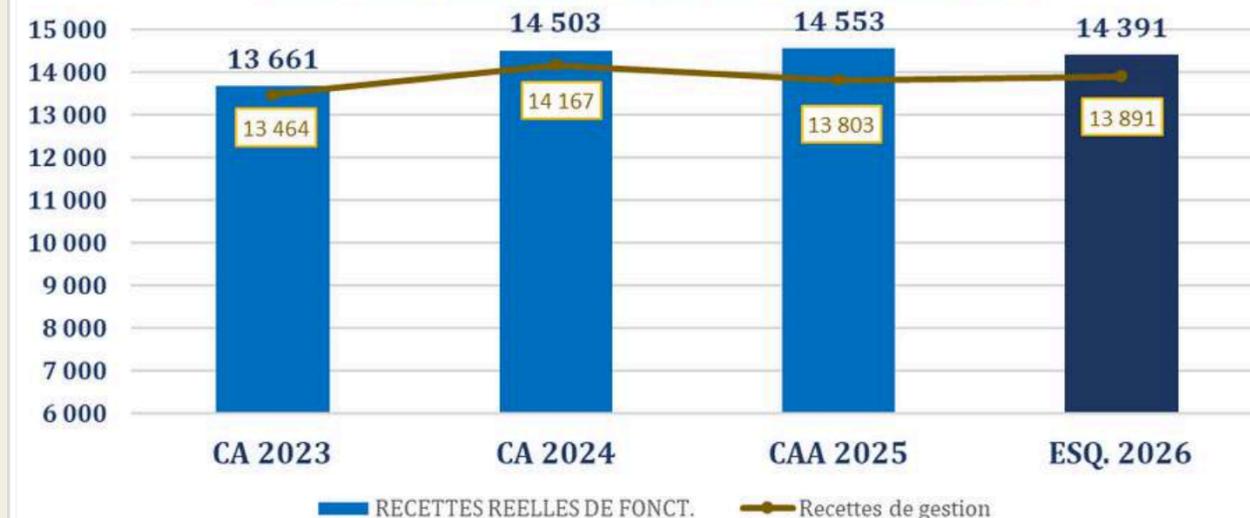
En 2026, une légère progression attendue au niveau des recettes de gestion

- Hors cessions, les recettes (de gestion) sont envisagées en hausse de 1,2% par rapport à l'atterrissage 2025 estimé.
- Cette évolution résulte à la fois d'une augmentation limitée de la fiscalité locale et d'une forte augmentation des produits des services induits notamment par la mise en œuvre, en année pleine, de la mutualisation du pôle technique engagée en 2025 avec Vendée Grand Littoral pour laquelle l'intercommunalité rembourse les coûts de fonctionnement du service à la commune.
- Dans le même temps, les impôts et taxes seraient impactés à la fois par la diminution des attributions de compensation et, dans l'autre sens, par la mise en place d'une dotation de solidarité communautaire au profit des communes membres.
- La baisse de 1% des recettes de fonctionnement constatée entre 2025 et 2026 s'explique donc par un écart sur les recettes exceptionnelles (cessions), les recettes de gestion progressant de 1,8 % à périmètre constant malgré une perte de recettes induite par le PLF pour 2026 évaluée ce jour à près de 100 000 €.

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

EN K€	CA 2023	CA 2024	CAA 2025	ESQ. 2026	EVO CAA25/ ESQ 26
013 - Atténuations de charges	121	80	100	100	0%
70 - Produits des services, du domaine...	1 836	1 916	1 976	2 104	6%
73 - Impôts et taxes	1 376	1 029	594	464	-22%
731 - fiscalité locale	8 218	8 837	8 891	9 043	2%
74 - Dotations et participations	1 739	2 176	2 124	2 060	-3%
75 - Autres produits de gestion courante	173	129	118	120	2%
Sout total recettes de gestion	13 464	14 167	13 803	13 891	1%
Evolution des recettes de gestion	10 %	5 %	-3 %	1 %	
76 - Produits financiers	0	0	0	0	
77 - Produits exceptionnels	198	336	750	500	-33%
RECETTES REELLES DE FONCT.	13 661	14 503	14 553	14 391	-1%
Evolution en %	10 %	17 %	7 %	-1 %	

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT en K€



2.1.1 Une DGF stabilisée hors mesures nouvelles

Une DGF qui devrait se maintenir...



- La dotation globale de fonctionnement (DGF), allouée par l'Etat aux collectivités locales pour exercer leurs compétences, est attendue à 1,24 M€ en 2026, soit au même niveau que cette année, grâce à la hausse de la dotation forfaitaire. La DGF par habitant reste cependant 5% plus basse à son niveau de début de mandat, ce qui démontre bien que, progressivement, l'Etat réduit les moyens financiers des collectivités locales.
- La DGF représente 10,3% des recettes de gestion de la commune, ce qui représente la moitié du poids qu'elle avait il y a décennie.

... à moins que l'État n'en décide autrement

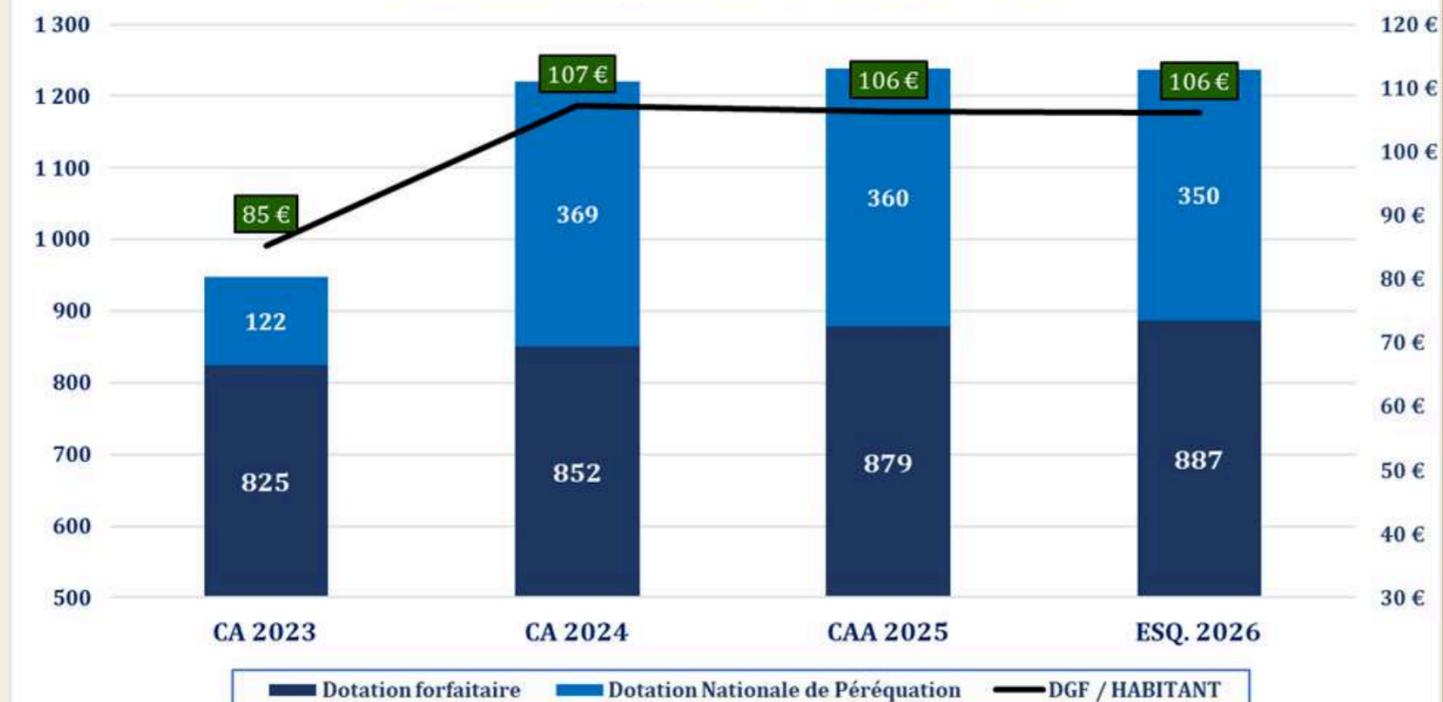


- L'accentuation des difficultés entourant les comptes publics et la récurrence des appels formulés par certaines institutions, notamment la Cour des Comptes, à faire participer les collectivités locales au redressement des finances publiques, pourrait se traduire par des nouvelles coupes budgétaires dans les budgets locaux.
- La DGF pourrait être impactée par une refonte des critères de répartition, aboutissant à rompre tout lien avec des situations historiques résultant de suppressions antérieures de produits fiscaux par l'État.
- En l'absence de majorité politique et de temps pour engager un tel travail de fond, l'État pourrait choisir d'agir sur certaines composantes à sa main, dont la DGF, et d'augmenter l'assiette des variables d'ajustement pour mettre les collectivités et leurs groupements à nouveau à contribution.

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)

en k€	CA 2023	CA 2024	CAA 2025	ESQ. 2026	EVO CAA 25/ ESQ 26
Dotation forfaitaire	825	852	879	887	1 %
Dotation Nationale de Péréquation	122	369	360	350	-3 %
DGF	947	1 221	1 239	1 237	0 %
Evolution en %	-19 %	29 %	2 %	0 %	

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT - EN K€



2.1.2 Une fiscalité indirecte qui se stabilise

Une taxe additionnelle aux droits de mutation qui demeure élevée, signe de l'attractivité du territoire



- Malgré un renchérissement des coûts de construction et une hausse des taux d'intérêt, le produit perçu par la commune s'est maintenu à un niveau élevé ces dernières années.
- Après un pic à 1,3 M€ en 2021 après la pandémie de COVID-19, son produit a reflué pour se stabiliser depuis 2022 autour de 900 k€. Sur cette même période, le produit perçu au niveau départemental s'est contracté de 28,7%. Cette différence démontre l'attractivité de la côte vendéenne et dans le cas présent du territoire communal.
- La reprise des transactions observée depuis novembre 2024 et la dynamique constatée au niveau communal laisse entrevoir un produit 2025 comparable voir supérieur à celui de l'an passé. Un maintien de ce produit à ces niveaux peut raisonnablement être espéré en 2026, à environnement inchangé.



Une taxe de séjour qui ralentit

- Après une forte progression entre 2019 et 2022 (+50%), le produit de la taxe de séjour a ralenti, dans un contexte impacté par un haut niveau d'inflation, pour se stabiliser autour de 450 k€.
- Avec une saison touristique 2025 se situant, selon Vendée Expansion, dans la continuité de 2024, le produit devrait se situer dans des niveaux comparables avec néanmoins des évolutions (classement notamment) susceptibles d'en réduire le montant. En 2026, il est envisagé en légère hausse à 460 k€, proche de son niveau 2024.

LE PRODUIT DE LA FISCALITE INDIRECTE

en k€	CA 2023	CA 2024	CAA 2025	ESQ. 2026	EVO CAA 25 / ESQ 26
Taxe de séjour	439	459	450	460	2 %
Taxe additionnelle aux droits de M.	894	926	900	900	0 %
Autres taxes	43	44	60	61	2 %
Fiscalité indirecte	1 376	1 429	1 410	1 421	1 %
Evolution en %	-19 %	4 %	-1 %	1 %	

LA FISCALITE INDIRECTE (en k€)



2.1.3 Une fiscalité directe en moindre progression

Des bases fiscales bénéficiant d'une progression plus limitée...

- Après avoir connu une très forte revalorisation en 2023 et 2024 sous l'effet de l'inflation (+7,9% et +3,9%), les bases fiscales ont progressé de 1,7% en 2025. Pour 2026, avec la poursuite du ralentissement de l'inflation, l'augmentation des bases devrait être autour de 1%. A cet ajustement national, s'ajoute l'évolution « physique » qui résulte de la prise en compte des nouvelles constructions dans le périmètre de la fiscalité.
- En combinant ces deux données, le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties est attendu en hausse de 2% ; cela représente un produit supplémentaire de 114 400 € supplémentaires en 2026.



... dans un paysage fiscal stable mais sous la menace des tensions actuelles sur les finances publiques

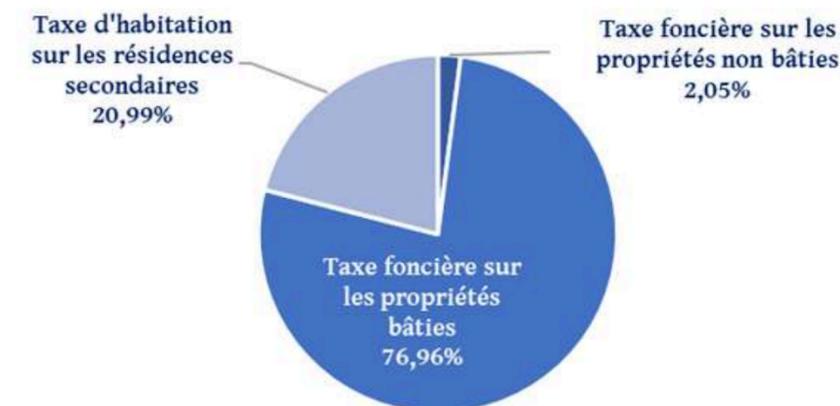
- Le paysage de la fiscalité locale a été fortement modifié depuis 2020 (suppression de la taxe d'habitation et modification des paniers de ressources entre types de collectivités). Sa dernière évolution majeure est intervenue en 2024 avec la modification de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et la possibilité d'instaurer la majoration pour les communes soumises à une pression foncière importante qui a entraîné de facto la fin de l'application de la taxe d'habitation sur les logements vacants.
- Après un exercice 2025 de relative stabilité des ressources fiscales pour les communes, l'année 2026 devrait s'inscrire dans la même lignée si l'instabilité politique nationale et son implication sur des finances publiques nationales dégradées n'aboutissent pas, dans une optique d'économies « faciles » pour l'Etat, à redistribuer à nouveau les ressources fiscales entre catégories collectivités territoriales en recentralisant une partie.
- Quoi qu'il en soit, **le budget 2026 de la commune sera construit avec des taux identiques à ceux de 2025, c'est-à-dire que la pression fiscale n'augmentera pas.** Avec un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties de 34,09%, **la ville reste 5 points en dessous des taux moyens constatés au niveau national.**



LE PRODUIT DE LA FISCALITE DIRECTE

	CA 2023	CA 2024	CA 2025	ESQ. 2026	EVO CAA 25 / ESQ 26
Taxe d'habitation <i>Taux de TH</i>	1 408 23,20 %	1 380 23,20 %	1 382 23,20 %	1 403 23,20 %	1,52 % 0,00 %
Majoration THRS <i>Taux majoration THRS</i>	0 néant	207 15,00 %	193 15,00 %	197 15,00 %	2,07 % 0,00 %
Taxe foncière propriétés bâties <i>Taux TFPB</i>	4 806 34,09 %	5 080 34,09 %	5 229 34,09 %	5 334 34,09 %	2,01 % 0,00 %
Taxe foncière propriétés non bâties <i>Taux TFPNB</i>	144 27,73 %	153 27,73 %	154 27,73 %	156 27,73 %	1,30 % 0,00 %
Effet coefficient correcteur	451	460	491	501	2,02 %
Taxe d'habitation sur les logements vacants	10	0	0	0	
Lissage et rôles complémentaires	31	56	30	30	0,00 %
CONTRIBUTIONS DIRECTES	6 850	7 336	7 479	7 621	1,90 %

REPARTITION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES (esquisse 2026)



2.1.4 Une fiscalité reversée en forte réduction

Une attribution de compensation impactée par la mutualisation portée par la Communauté de communes



- Depuis 2023 et 2024, la commune et la Communauté de communes ont mutualisé leurs directions générale et support (systèmes d'information, ressources humaines, finances, commande publique, communication, juridique) ainsi qu'une partie de leurs directions opérationnelles (aménagement, solidarités) qui présentent désormais une organisation commune.
- Ces services étant portés par la communauté de communes, leur coût pour la commune est impacté sur les attributions de compensation. Celles-ci diminuent parallèlement à la montée en puissance des services.
- C'est pour cette raison qu'elles sont passées de 1,33 M€ en 2023 à 414 k€ anticipés en 2026, prenant en compte également le transfert de la compétence « contributions au SDIS » prévu en 2026.

Des autres taxes dont le produit est stabilisé



- La commune perçoit le produit des jeux hippiques lié à la présence sur son territoire de l'hippodrome des Sables d'Olonne. Après une baisse ces dernières années, cette recette a progressé en 2025 pour revenir à son niveau de 2022.
- Dans ce contexte, un produit de 50 k€ est projeté en 2026.

LE PRODUIT DE LA FISCALITE REVERSEE

en k€	CA 2023	CA 2024	CAA 2025	ESQ. 2026	EVO CAA 25 / ESQ 26
Attribution de compensation	1 328	986	540	414	-23 %
Autres taxes	48	43	54	50	-7 %
Fiscalité reversée	1 376	1 029	594	464	-22 %
Evolution en %	-9 %	-25 %	-42 %	-22 %	

LA FISCALITE REVERSEE (en k€)



2.1.5 Des produits des services et du domaine dynamiques

Une politique de l'enfance ambitieuse qui accompagne la hausse des produits

- Les services proposés par la ville en matière d'accueil de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et ceux relatifs au périscolaire continuent à connaître une progression de leurs effectifs. Les recettes, qui sont estimées à 880 k€ en 2025, progressent malgré la réduction du nombre de repas produits liée au retrait de la commune de Sainte Foy.
- Les grilles tarifaires continuent d'être adaptées au quotient familial des familles en lien avec la Caisse d'Allocation Familiale qui contribue aux financements de ces activités.
- **Le « plan école »** mis en place par la municipalité, avec la rénovation et l'extension de ses équipements scolaires et périscolaires, permet la poursuite d'un accueil des plus jeunes dans des structures de qualité.



Une progression tendancielle des redevances culturelles

- Les activités culturelles proposées par la commune attirent un public large et diversifié avec des animations durant la saison estivale (concerts d'été) mais également, depuis 2025, dans le cadre de sa programmation culturelle.
- Après un exercice 2025 impacté par une fréquentation touristique en recul, les recettes devraient progresser en 2026 pour atteindre 750 k€, le renouvellement des activités touristiques permettant d'attirer un public toujours plus nombreux.



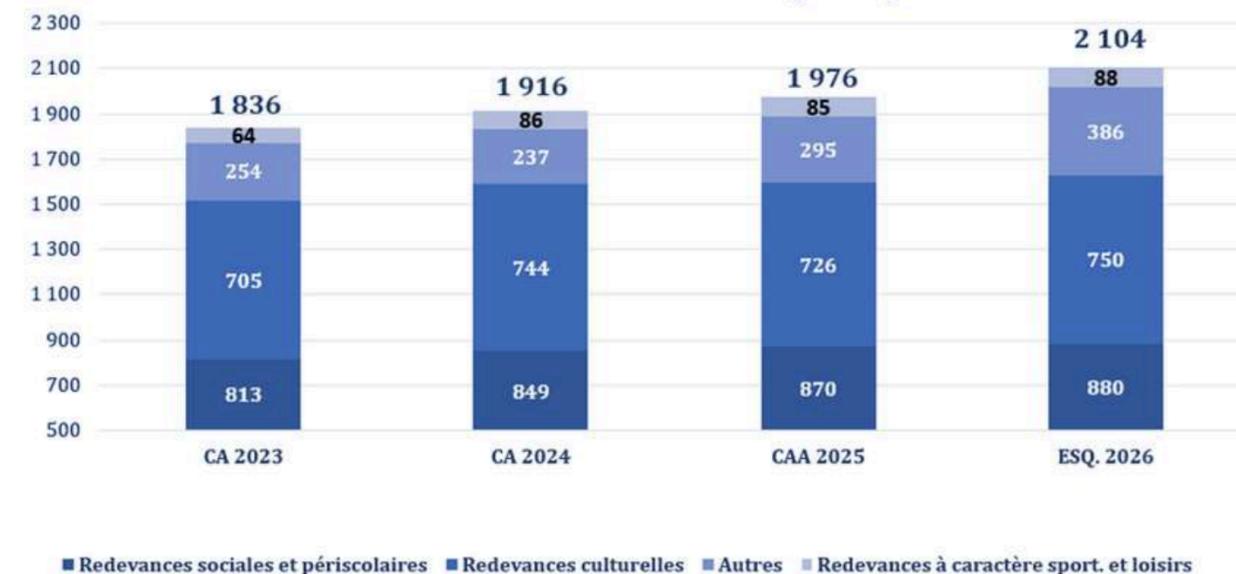
Un impact conséquent de la mutualisation portée par la commune en 2026

- La mutualisation du pôle technique avec Vendée Grand Littoral, portée par la commune depuis 2025, induit un remboursement des charges de personnel à l'origine de la forte progression des autres produits.

LES PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE

en k€	CA 2023	CA 2024	CAA 2025	ESQ. 2026	EVO CAA 25/ ESQ 26
Redevances sociales et périscolaires	813	849	870	880	1 %
Redevances culturelles	705	744	726	750	3 %
Redevances à caractère sport. et loisirs	64	86	85	88	4 %
Autres	254	237	295	386	31 %
PRODUITS DES SERVICES	1 836	1 916	1 976	2 104	6 %
Evolution en %	12 %	4 %	3 %	6 %	

PRODUIT DES SERVICES (en k€)





2.2 Des charges de fonctionnement maîtrisées en hausse limitée

Une progression limitée des dépenses de fonctionnement

- Les dépenses de fonctionnement sont attendues en hausse de 1,4 % par rapport à 2025 ; **concernant les seules charges « courantes »**, que l'on qualifie de dépenses de gestion, **la progression serait quant à elle proche de 1,0 %**. Cette hausse s'explique notamment par l'évolution des charges de personnel, pour partie impactées par la mutualisation du pôle technique entre la commune et l'intercommunalité, qui est portée par cette première.

Des achats généraux contenus

- Avec le recul de l'inflation, qui a fortement impacté les charges générales au cours des derniers exercices, l'évolution attendue en 2025 résulterait notamment de l'activité des services et de certains postes nécessaires au fonctionnement courant de la collectivité (assurances, entretien). La hausse reste cependant proche de 2 % soit à peine 1 % en volume ce qui reste raisonnable au regard de l'évolution de la taille de la collectivité et de l'arrivée de nouvelle population.

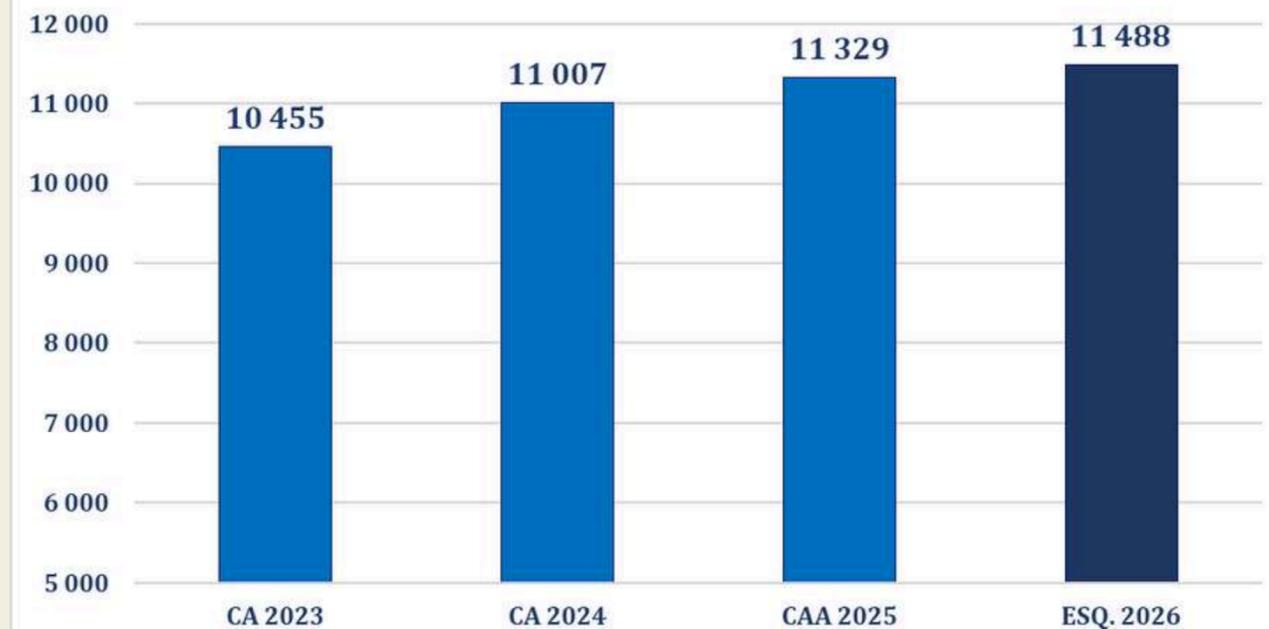
Des charges financières au poids contenu

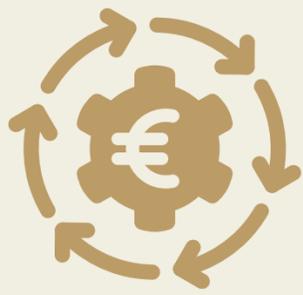
- La commune ayant mené une stratégie financière permettant de réduire au maximum le coût du service de sa dette en 2025, le nécessaire recours à l'emprunt fin 2025 et au cours de l'exercice 2026 va induire une progression sensible des charges financières pour financer le plan pluriannuel d'investissement. Leur poids demeure néanmoins limité au sein du budget **puisque elles représentent 4 % des dépenses réelles de fonctionnement.**

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Montant en k€	CA 2023	CA 2024	CAA 2025	ESQ. 2026	EVO CAA25 / ESQ 26
011 - Charges à caractère général	3 385	3 508	3 725	3 800	2%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	5 296	5 509	5 600	5 800	4%
014 - Atténuations de produits	627	628	667	671	1%
65 - Autres charges de gestion courante	765	965	914	745	-18%
Sout total dépenses de gestion	10 073	10 610	10 906	11 016	1%
Evolution des dépenses de gestion	12 %	5 %	3 %	1 %	
66 - Charges financières	352	382	391	452	16%
67 - Charges exceptionnelles	0	1	0	0	
68 - Dotations aux provisions	30	14	32	20	-38%
DEPENSES REELLES DE F.	10 455	11 007	11 329	11 488	1%
Evolution en %	12 %	5 %	3 %	1 %	

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - OPERATIONS REELLES - (en k€)





2.2.1 Des effectifs attendus en stabilité

Une progression des charges du fait de mesures exogènes

Après plusieurs exercices budgétaires d'augmentation un peu plus élevée des charges de personnel, liée au redimensionnement des effectifs afin de les adapter à la croissance du territoire et à des mesures en faveur du pouvoir d'achat des agents ayant été imposées à la collectivité, leur évolution en 2025 sera plus limitée, malgré des mesures extérieures, grâce notamment au plein effet de la mutualisation des services engagée en 2024 avec la communauté de communes.

En 2026, la masse salariale de la commune devrait à nouveau connaître une hausse, de l'ordre de 3,6%, sous l'effet de diverses mesures interne et exogène :

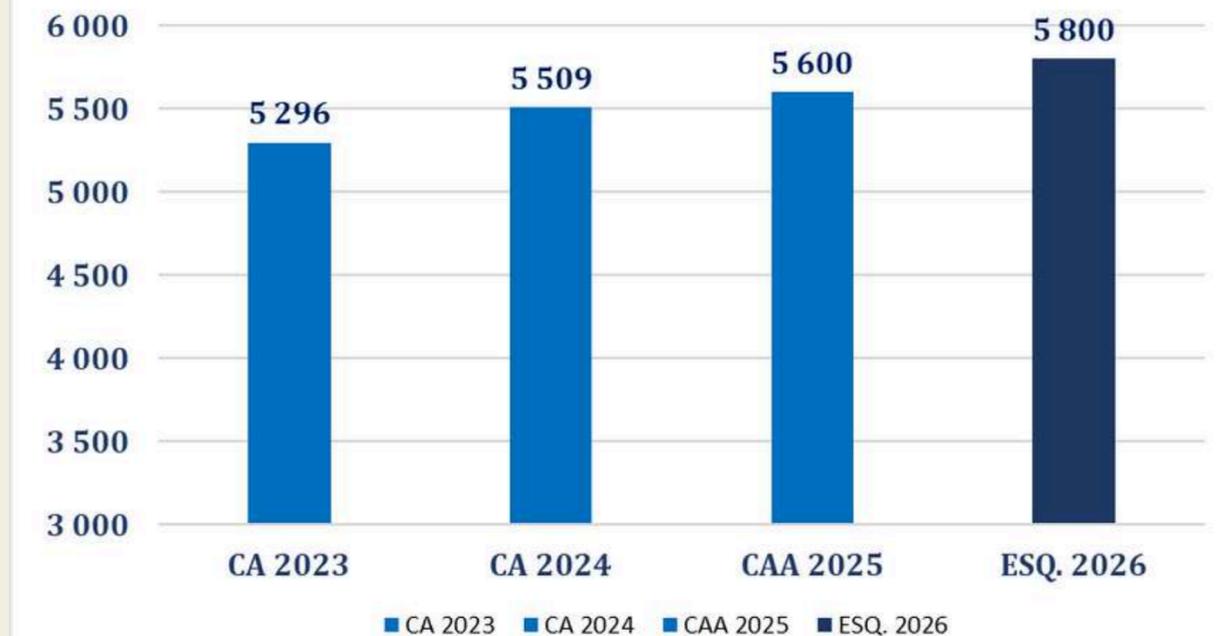
- deuxième année d'augmentation de la cotisation employeur à la Caisse Nationale de Retraite des Agents de la Fonction Publique (CNRACL), le taux passant de 34,65 % à 37,65 % en 2026 ;
- obligation de prendre une charge, au titre de la protection sociale complémentaire, le coût du contrat de mutuelle santé des agents ;
- prise en compte du « glissement vieillesse technicité » (GVT) lié au déroulement de carrière des agents (avancements d'échelon, de grade ou de promotion interne) ;
- impact de l'augmentation du SMIC (anticipée à 1,5 %) sur les premiers échelons des premières grilles indiciaires ;
- recherche d'une stabilisation des effectifs hors ajustements nécessaires afin de faire face aux besoins liés à la population d'un territoire dynamique et attractif.

Compte tenu de la situation des finances publiques, des anticipations d'inflation et de l'incertitude politique, il n'est pas prévu d'évolution du point d'indice dans le budget.

LES CHARGES DE PERSONNEL

	CA 2023	CA 2024	CAA 2025	ESQ. 2026
Personnel titulaire	2 964	3 455	3 472	NC
Personnel non titulaire	622	484	504	NC
Autres personnels (apprentis, contrats aidés...)	25	27	27	NC
Assurances statutaires	145	156	192	NC
Charges patronales et divers	1 540	1 387	1 405	NC
CHARGES DE PERSONNEL	5 296	5 509	5 600	5 800
Evolution en %	10,26 %	4,02 %	1,65 %	3,57 %

EVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL (en k€)



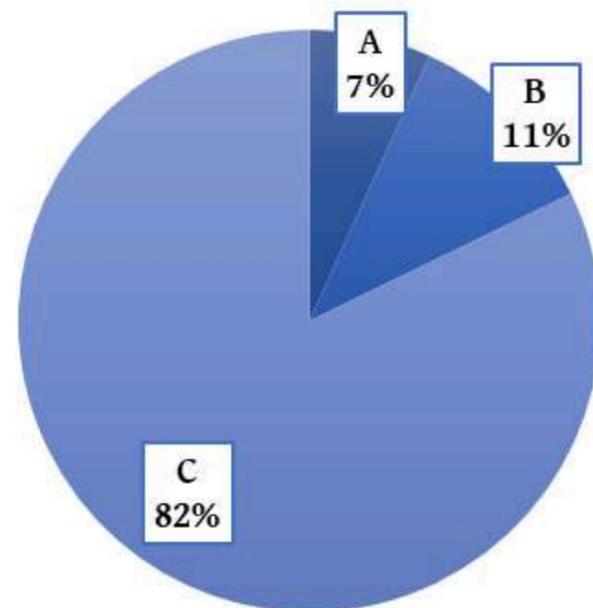


2.2.1 Des effectifs attendus en stabilité

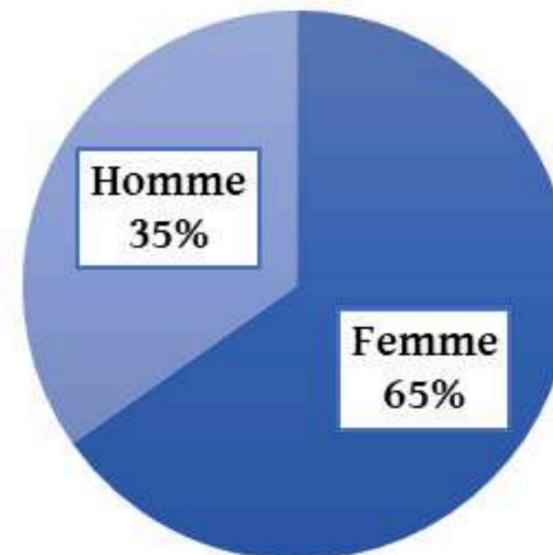
Principales données issues du rapport social unique 2025

- La grande majorité des effectifs de la collectivité est sous «statut» (92%). Cette tendance pourrait cependant, dans les années à venir, être modifiée avec le constat d'un recours à des emplois contractuels plus fréquent au sein des collectivités en général.
- La part des femmes dans les effectifs communaux est en très légère baisse par rapport à l'an passé (66 % contre désormais 65%).
- La répartition des effectifs par catégorie reste en revanche similaire, celle-ci étant plutôt conforme à ce que l'on constate au niveau national dans la fonction publique territoriale.

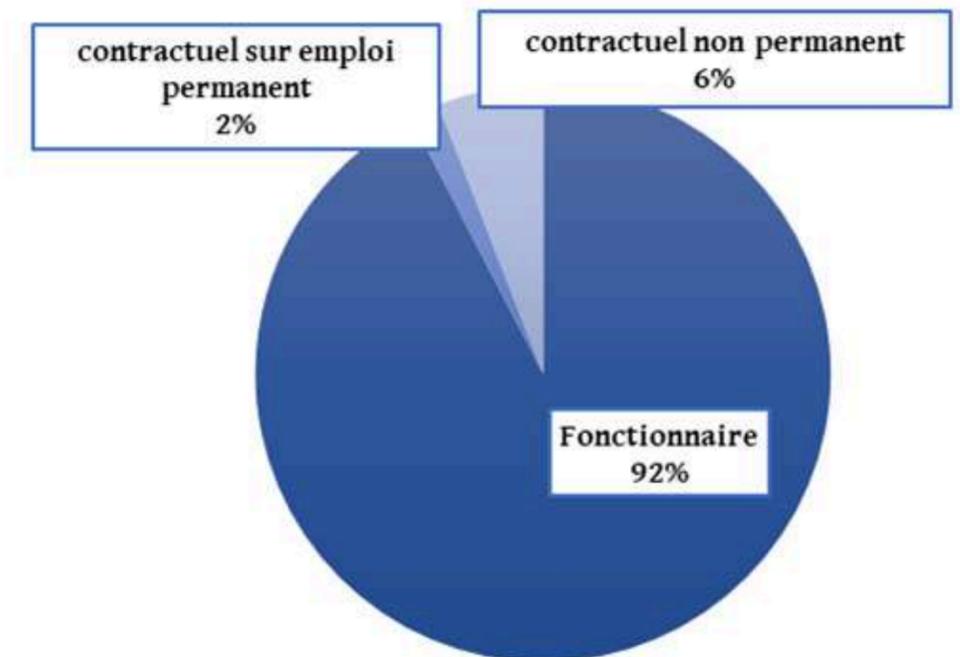
REPARTITION DES EFFECTIFS PAR CATEGORIE



REPARTITION DES EFFECTIFS PAR GENRE



REPARTITION DES EFFECTIFS PAR TYPE D'EMPLOI

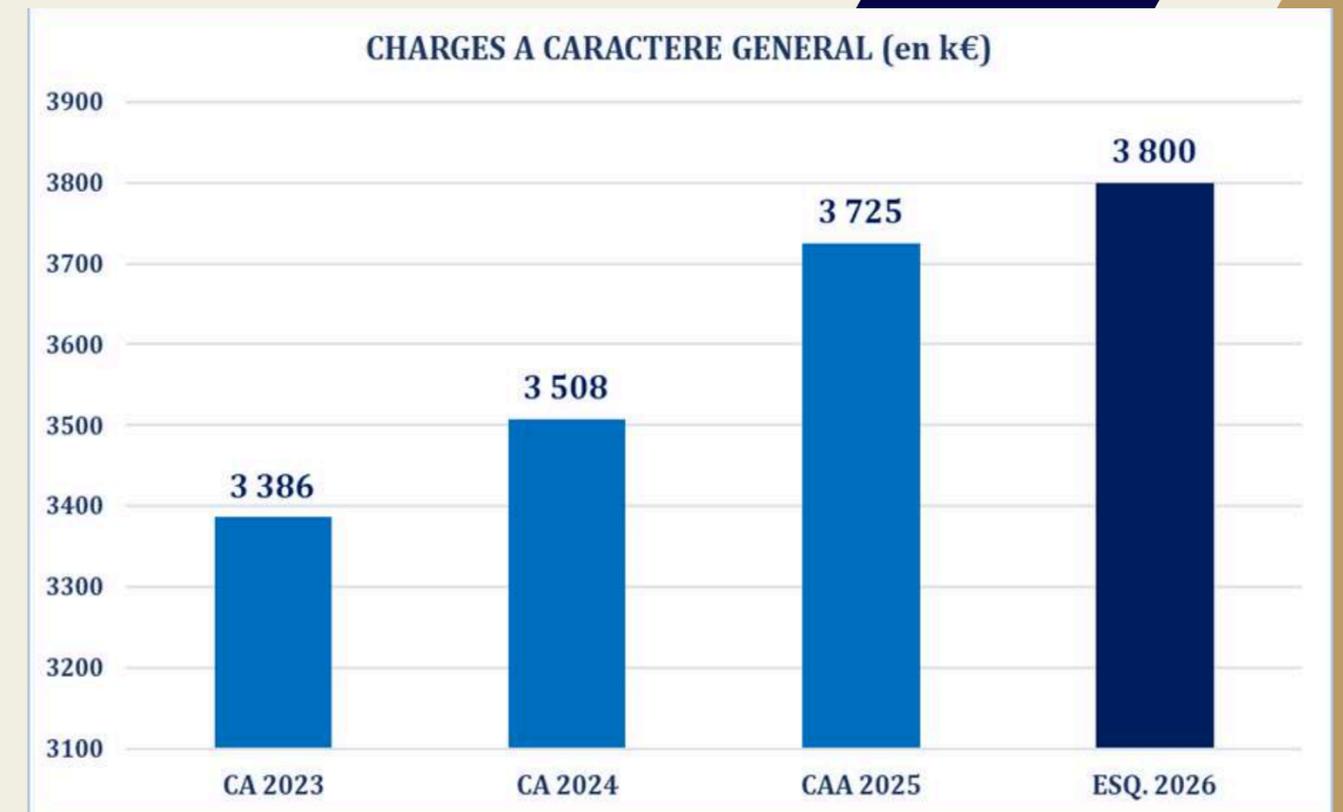




2.2.2 Des achats généraux en nette décélération

Une maîtrise des charges attendue en 2026

- Les charges à caractère général, regroupant les achats de fournitures et de prestations, l'entretien courant de la voirie ou encore celui des bâtiments, ont subi une progression importante au cours des dernières années sous l'effet de l'inflation (notamment au niveau de l'énergie, des assurances et des denrées alimentaires).
- **Pour 2026, la trajectoire d'évolution sera nettement plus contenue, avec une cible fixée à 2 % par rapport à l'atterrissage budgétaire 2025.** Cette cible d'évolution, un peu plus élevée que l'inflation, traduit donc une progression en volume de la dépense qui est, de toute évidence, indispensable pour suivre la croissance du territoire.
- Le développement de la commune, avec la construction de nouveaux logements, induit des coûts supplémentaires au titre de l'entretien des infrastructures mais également une hausse du nombre d'enfants à accueillir au sein de nos structures périscolaires et extra-scolaires.
- Pour absorber ces coûts et tenir compte des conséquences de dispositions réglementaires qui impactent ses actions, le maintien d'un service de niveau équivalent implique pour la commune une évolution en volume de certains postes au sein de ses dépenses.





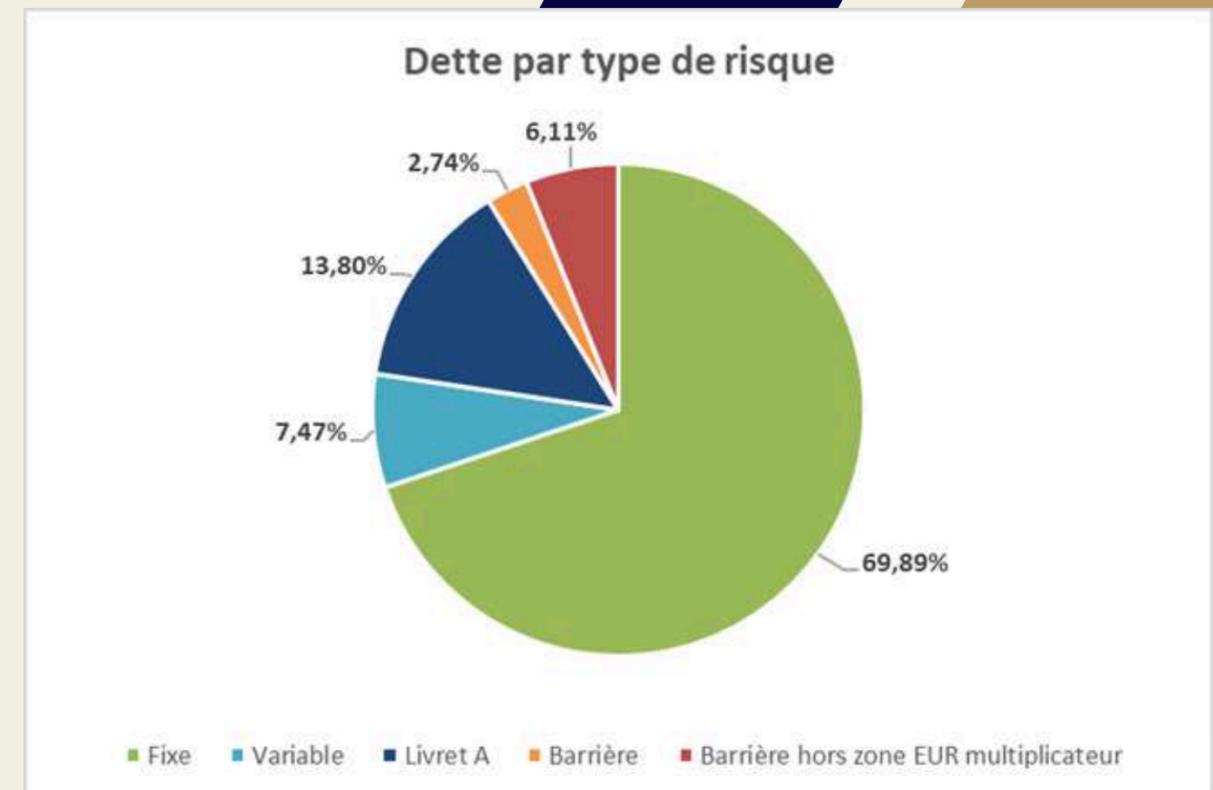
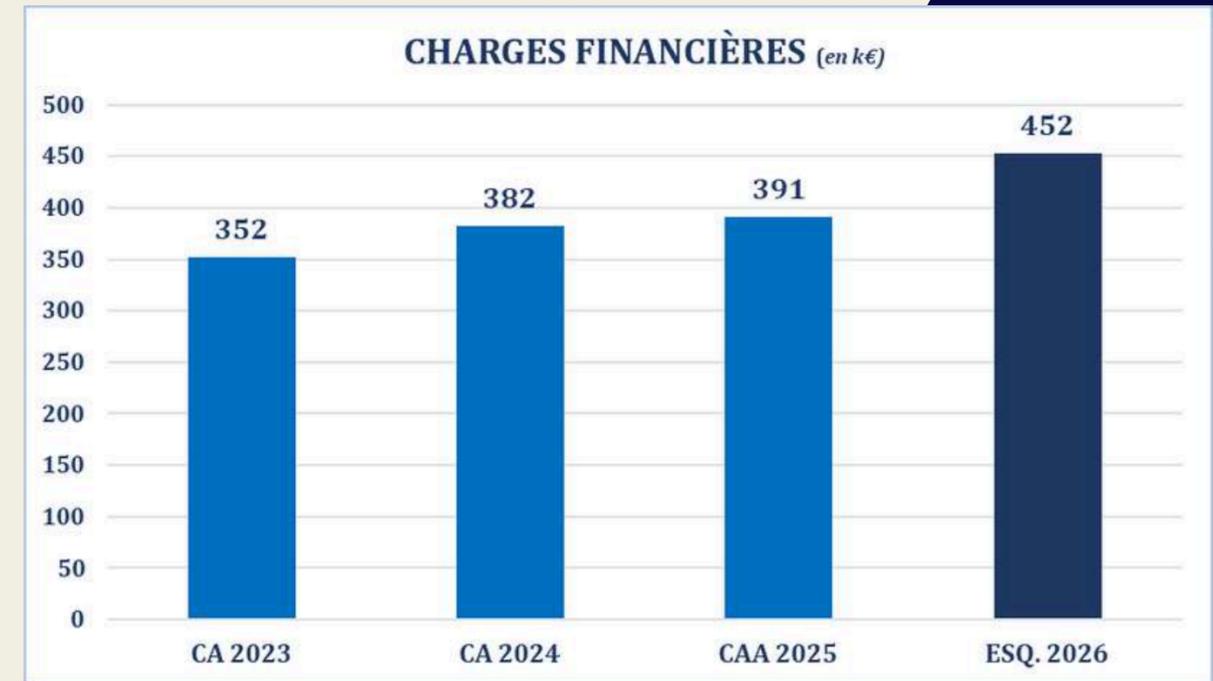
2.2.3 Des charges financières demeurant maîtrisées

Un coût du service de la dette moins élevé qu'envisagé

- Pendant près d'une décennie, les collectivités locales ont pu profiter d'un contexte de taux anormalement « bas » avec des taux fixes proches de 1% et des index variables parfois négatifs.
- Pour contrer l'inflation, la Banque centrale européenne a progressivement augmenté ses taux directeurs pour atteindre 4,5 % en septembre 2023. Depuis ce pic, les conditions monétaires se sont progressivement assouplies, le principal taux de refinancement étant redescendu à 2,15 % en juin 2025.
- Misant sur cette baisse, la commune a fait le choix de retarder au maximum son recours à l'emprunt en 2025 préférant plutôt s'appuyer sur des lignes de trésorerie pour couvrir les besoins de financement du 1er semestre, au lieu de recourir à un emprunt.
- La hausse des charges financières 2026 s'explique par le décalage des emprunts réalisés sur l'exercice 2025 et un recours à l'emprunt plus conséquent mais toujours mesuré, notamment pour assurer le financement du « plan école ».

Une dette faiblement exposée aux soubresauts des marchés financiers

- Avec près de 70% de l'encours de dette à taux fixe, la commune maîtrise globalement le risque par rapport aux marchés financiers.
- Elle conserve toutefois quelques contrats indexés sur des taux variables ou du Livret A, ce qui lui permet de bénéficier de conditions plus avantageuses dans les périodes moins inflationnistes.





2.3 Une épargne à préserver pour garantir l'autofinancement du plan pluriannuel d'investissement

Une épargne de gestion maintenue à un haut niveau

- Après une progression entre 2023 et 2024, l'épargne de gestion, qui correspond à la marge dégagée avant le remboursement de l'annuité de la dette, se stabilise autour de 3 M€.
- Ce niveau permet à la commune de couvrir le remboursement de sa dette tout en conservant des marges lui permettant d'autofinancer ses projets.

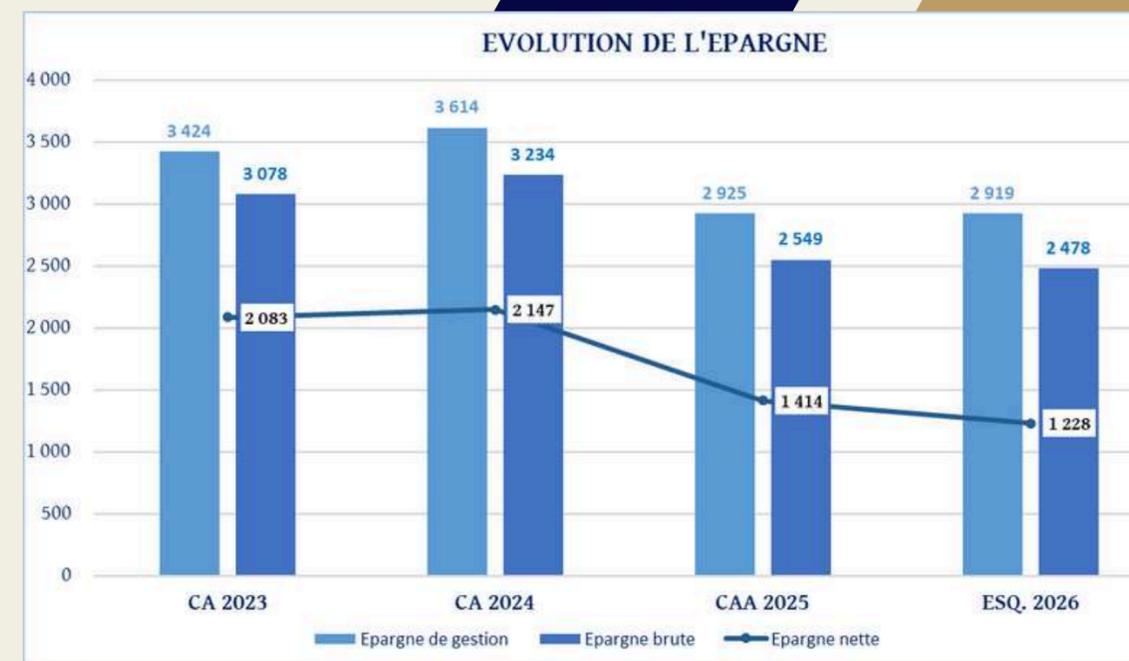
Une dette maîtrisée qui impacte les niveaux d'épargne

- L'annuité de dette passant de 1,3 à 1,75 M€ entre 2022 et 2025, elle impacte à la baisse le montant des épargnes brute et nette.
- L'épargne brute demeure cependant proche de 2,5 M€ et l'épargne nette au-dessus de 1,2 M€, soit parfaitement dans la cible que nous nous étions fixé en début de mandat.

Un taux d'épargne brute très supérieur aux recommandations de la Cour des Comptes

- Avec un taux d'épargne brute proche de 18 %, la commune fait preuve d'une très bonne santé financière si l'on se réfère à la préconisation de la Cour des Comptes au sujet du taux d'épargne brute, qui doit être d'au moins 7 %. **La commune de Talmont-Saint-Hilaire se situe donc plus de deux fois au dessus de ce seuil d'alerte, ce qui nous donne des gages pour l'avenir.**

EN K€	CA 2023	CA 2024	CAA 2025	ESQ. 2026
Résultat sur opérations réelles (A)	3 275	3 570	3 299	2 978
Intérêts de la dette (B)	346	380	376	442
Cessions d'actifs (C)	198	336	750	500
Epargne de gestion (A+B-C) (D)	3 424	3 614	2 925	2 919
Taux d'épargne de gestion	25,4%	25,5%	21,2%	21,0%
Epargne brute (D-B) (E)	3 078	3 234	2 549	2 478
Taux d'épargne brute	22,9%	22,8%	18,5%	17,8%
Capital de la dette (F)	995	1 087	1 135	1 250
Epargne nette (E-F) (G)	2 083	2 147	1 414	1 228
Taux d'épargne nette	15,5%	15,2%	10,2%	8,8%





2.4 La dette, un levier nécessaire pour le développement de la commune

Des marges de manœuvre dégagées désormais mobilisées

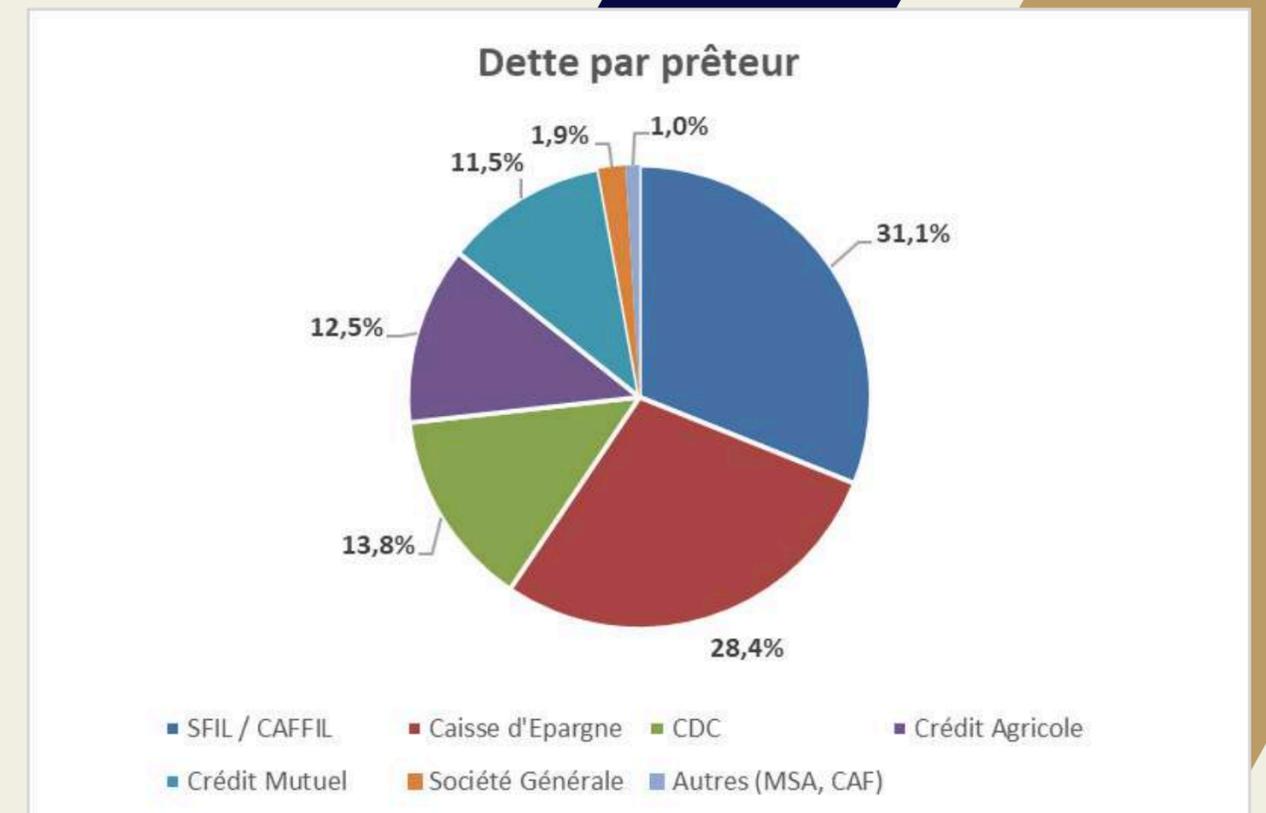
- Avec une réduction de plus de 46 % de la dette de la commune entre 2014 et 2022 passant de 17,5 M€ à 9,3 M€, la ville a su dégager des marges de manœuvre suffisantes pour actionner à nouveau le levier de l'endettement pour accompagner les besoins, croissants, sur le territoire et en y réalisant les investissements structurants nécessaires. Si la dette n'avait pas été réduite drastiquement, sur le précédent mandat, il aurait ainsi été impossible, par exemple, de réaliser le plan « école ».
- A la fin de l'exercice 2025, la dette reste parfaitement soutenable, à 11,6 M€ soit finalement quasiment au même niveau qu'en 2020. La dette par habitant a même été réduite de 3% entre 2020 et 2025. .

Des partenaires financiers diversifiés, source de sécurité pour la commune

- Le stock de dette de la commune est réparti entre plusieurs organismes bancaires, ce qui lui assure de disposer de partenaires pour accompagner ses projets, même en cas de retrait de certains acteurs.
- A l'issue de l'exercice 2025, sa répartition s'appuie principalement sur les établissements locaux (Caisse d'Épargne, Crédit Agricole et Crédit Mutuel) pour 52 %, la SFIL (reprenant notamment les encours Banque Postale) pour 31 % et la Caisse des Dépôts pour 14 %.

Autres données

- A la fin de l'année 2025, la commune possède 29 lignes d'emprunt dont la durée de vie résiduelle atteint 8 années. Le taux moyen de la dette s'établit à 3,44%.



3.

Les grandes orientations budgétaires 2026



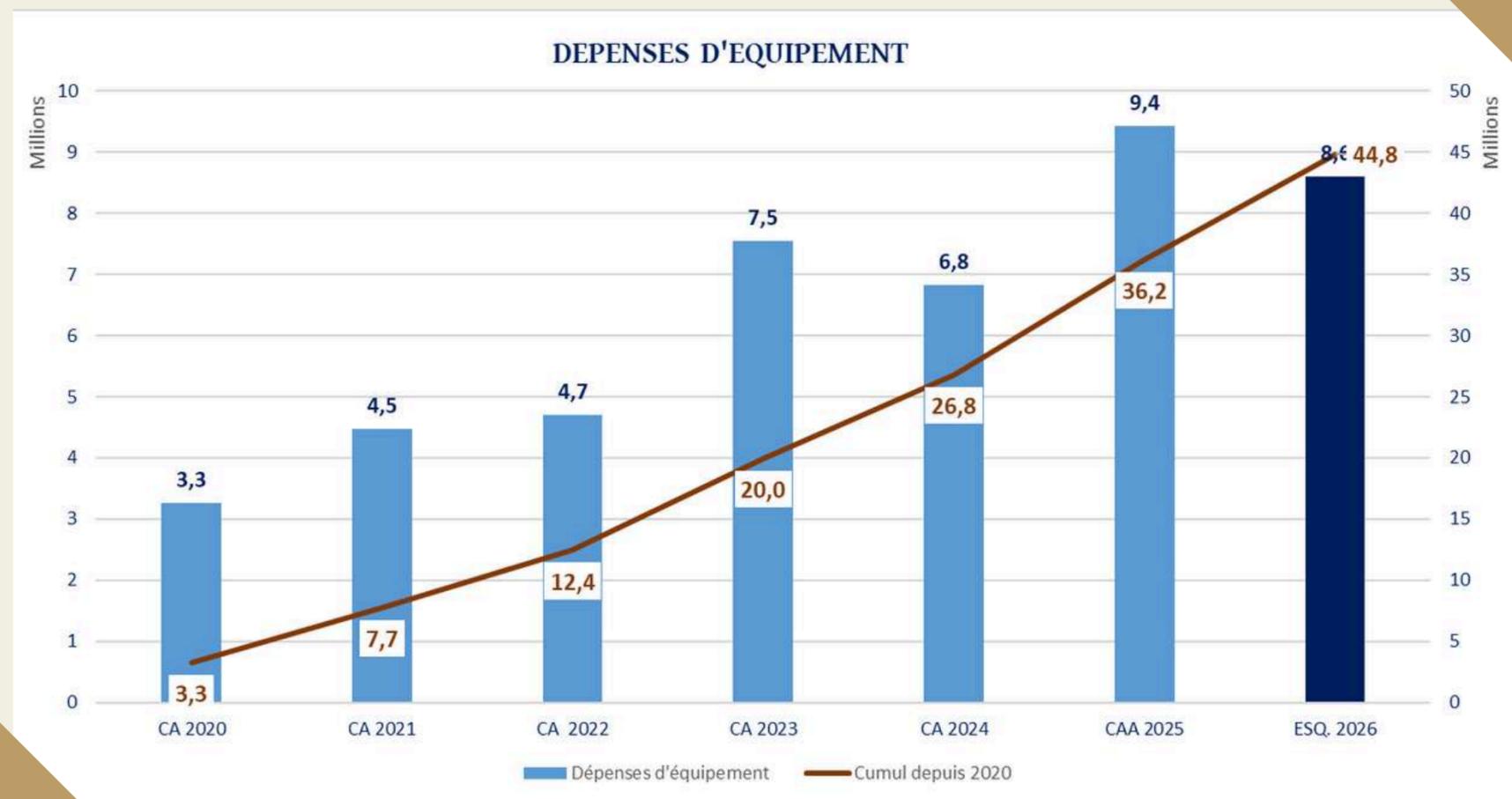
3.1. 35M€ investis entre 2020 et 2025 pour les Talmontais

Un haut niveau d'investissement atteint par la commune en six ans

- Depuis l'année 2023, les projets structurants initiés en début de mandat se concrétisent. L'exercice 2025 sera sur cette lancée avec une réalisation près de 9,4 M€ d'investissement prévus.
- **Au total, sur la durée du mandat, ce sont 36,2 M€** qui auront été injectés pour le développement de la commune. Cela représente près de 550 € par habitant alors que la moyenne des communes comparables est plutôt autour de 300 € (*source : rapport OFGL*).

Une répartition du financement qui évolue avec un recours maîtrisé à l'emprunt

- Après avoir pu bénéficier du fonds de roulement, c'est à dire de l'excédent de trésorerie dégagé pour préparer ses investissements structurants (plan « école », équipements sportifs, culturel), pour financer ses investissements, la commune a actionné le levier de l'endettement depuis 2025.
- Le poids des subventions se réduisant à mesure que les projets structurants montent en puissance, la part de l'endettement progressera pour atteindre une part majoritaire au sein des sources de financement, devant l'épargne nette.
- Ce recours plus prononcé à l'emprunt sera néanmoins réalisé de manière maîtrisée pour accompagner le développement des projets communaux.



3.2 Bâtir ensemble l'école de demain

La poursuite des travaux de restructuration du groupe scolaire du Payré

- La première phase des travaux a débuté en juillet 2025 et concerne principalement l'école maternelle avec la construction d'un nouveau bâtiment comprenant 4 classes, 2 salles de repos pour les plus petits, une salle de motricité ainsi qu'un espace bibliothèque et documentation. Dans cette première phase, deux classes élémentaires seront également créées. En parallèle, 3 classes élémentaires feront l'objet d'une rénovation dans la partie existante. La fin de la première phase est attendue pour le milieu de l'année 2026.
- Le coût des travaux, pour la 1^{ère} phase, est estimé à 3,5 M€. La ville a pour le moment obtenu une subvention de 250 000 € de l'État sur les fonds DSIL et une subvention de 180 000 € auprès du Conseil Départemental. En outre, la commune bénéficiera du fonds de compensation de la TVA pour 475 000 €.
- La 2^{ème} phase, qui débutera en 2026, intégrera la démolition d'une partie de l'école maternelle actuelle, la construction d'une nouvelle salle de restauration ainsi que d'un espace dédié à l'accueil périscolaire. Une partie des abords sera également aménagée pour un coût total de 2,9 M€.
- La 3^{ème} phase se concentrera plutôt sur l'extension de l'école élémentaire avec la création de nouvelles classes. Une classe supplémentaire pour l'école maternelle est aussi prévue ainsi que la fin des aménagements des abords pour une enveloppe financière de 2 M€.



3.2 Bâtir ensemble l'école de demain

Une nouvelle cuisine centrale à concevoir

- Le périmètre du site du Payré n'étant pas suffisant, **la création d'une cuisine centrale sur le territoire a été amorcée.** La volonté est de se doter un outil fonctionnel, adapté au nombre de repas à produire, en visant des économies d'échelle sur les charges fixes afin de dégager des moyens plus conséquents pour fournir aux élèves une alimentation plus saine, plus durable, plus locale.
- Au cours de l'année 2025, la commune a retenu un assistant à maîtrise d'ouvrage qui l'accompagne à la rédaction du programme. En 2026 un concours sera lancé afin de sélectionner un projet et une équipe de maîtrise d'œuvre.
- **Les travaux sont fléchés sur les exercices 2027 et 2028.** L'enveloppe financière reste à définir suivant le programme, mais une somme comprise entre 2 et 3 M€ a d'ores et déjà été identifiée dans les hypothèses de projection financière à moyen terme.

Un volume budgétaire inédit pour nos équipements scolaires et périscolaires

- Au total, le coût de la restructuration du groupe scolaire du Payré nécessitera **un investissement de plus de 10 M€ réparties sur 4 exercices budgétaires.** Ce montant s'ajoute, d'une part, à la **réhabilitation / extension de l'école Emilien Charrier** dont l'ouverture a été faite à la rentrée de septembre 2024. Et, d'autre part, il complète celui concernant **les travaux d'extension du centre des Oyats**, notamment de l'espace de salle de restauration. Ajoutons enfin que la commune continue de **consacrer une enveloppe de 30 à 50 k€ par an pour assurer le renouvellement du petit équipement** (mobilier, matériel), et l'entretien général des espaces en milieu scolaire, périscolaire et extrascolaire.
- Au final, avec la cuisine centrale, **ces quatre opérations vont mobiliser pas loin de 15 M€ entre 2022 et 2028.** Un tel investissement positionne au rang de priorité absolue la conduite d'une politique éducative ambitieuse pour notre territoire.



3.3 Rebâtir nos infrastructures sportives



Le lancement d'une étude pour la construction d'un bloc vestiaires / tribunes et d'un nouveau terrain de football

- Une réflexion a été amorcée depuis plusieurs années sur l'organisation du site des Ribandeaux pour apporter aux Talmondais de nouveaux équipements structurants et ainsi anticiper l'évolution de la population de la ville. Le positionnement du collège, la création d'un city stade, l'extension de la salle de sports des Ribandeaux et la réhabilitation de la salle de sports des Minées **ont permis de transformer substantiellement ce secteur avec près de 6 M€ d'investissements réalisés depuis 4 ans.**
- **S'agissant des équipements dédiés à la pratique de football,** des travaux de mise aux normes sont nécessaires pour le terrain d'honneur et pour les vestiaires. C'est dans cet esprit que la commune prévoit de déplacer ledit terrain et de créer un nouveau bloc composé de vestiaires et de tribunes sur une parcelle qui jouxte le terrain d'entraînement. **La ville entend en effet soutenir la pratique du football avec des équipements plus modernes et accompagner la croissance du club** qui connaît une augmentation des effectifs et des résultats sportifs probants tant chez les jeunes que chez les seniors.
- Des réflexions sont actuellement en cours pour définir le programme et dès 2026 une consultation sera faite pour ensuite retenir une équipe de maîtrise d'œuvre. **Une enveloppe budgétaire de 4,2 M€ a été positionnée entre 2028 et 2030.** 20 000 € seront proposés en 2026 pour les premières études.

Un soutien sans faille au développement des pratiques sportives

- La restructuration de nos équipements sportifs sera probablement amenée à se poursuivre dans les prochaines années compte tenu de l'émergence de nouvelles activités dont certaines sont plutôt orientées vers le sport « bien être », **ce qui demandera une augmentation des surfaces disponibles pour assurer des créneaux horaires suffisants et adaptés à toutes les pratiques sportives et de loisirs.**



3.4 Veiller à la préservation de notre patrimoine historique



Le démarrage des travaux de réhabilitation de l'église Saint-Hilaire

- Durant l'année 2021, la Commune a réalisé un diagnostic sanitaire sur l'église Saint-Hilaire. Un certain nombre de désordres ont pu être identifiés qui portent sur des éléments extérieurs et internes de l'édifice, tels que l'existence de fissures, d'effritements de pierres et d'infiltrations d'eau.
- L'année 2022 a permis de retenir une mission de maîtrise d'œuvre. La consultation des entreprises, en vue de la réalisation des travaux, a été réalisée au cours du 2^{ème} semestre 2025, et s'étalera sur 4 ans. **Le début de l'opération est donc programmé pour fin 2025 / début 2026.**
- **Une autorisation de programme de 1,4 M€ a été ouverte et 575 000 € de crédits de paiements sont prévus pour 2026.**
- Une demande de soutien financier auprès du Conseil Départemental a été transmise.

La sécurisation des espaces du château de Talmont

- Au sein de l'enceinte du château de Talmont, des travaux seront entrepris pour rénover certains espaces intérieurs et extérieurs afin notamment d'améliorer les conditions de travail des agents et des artistes, et pour rendre encore plus attractif ce site culturel auprès des visiteurs.
- **Une enveloppe de 150 000 € est prévue au budget 2026.**
- **Nos partenaires financiers habituels seront sollicités notamment la Direction Régionale des Affaires Culturelles, la Région Pays de la Loire et le Département de la Vendée.**

3.5 Garantir la sécurité dans les espaces publics et poursuivre la transition énergétique



Le lancement d'un nouveau programme de vidéoprotection

- Depuis 2022, la commune a mis en place un système de vidéoprotection pour lutter contre les incivilités, limiter les dégradations d'équipements publics, et assurer la sécurité de ses espaces publics au profit des Talmondais. C'est d'abord le site des Ribandeaux qui a été protégé. La 2^{ème} phase a concerné une partie du centre-bourg, notamment le parking des Gâtines ainsi que les espaces situées à proximité du Château.
- Ainsi, au total, ce sont plus de 300 000 € qui ont été investis pour améliorer la sécurité des Talmondais dans l'espace public.
- En 2025, une démarche de « sourcing » a été conduite en vue de relancer un marché de maîtrise d'œuvre en 2026 et de poursuivre l'installation de matériel de vidéoprotection sur la commune.



L'installation d'un réseau de chaleur urbain

- En partenariat avec le Sydev, la ville crée un réseau de chaleur urbain en vue d'alimenter trois équipements publics : le groupe scolaire du Payré, l'EHPAD du Payré et la crèche « les petits Moussaillons ». Ces équipements seront alimentés via une chaudière commune qui utilisera le bois comme énergie renouvelable.

3.6 Poursuivre l'entretien du patrimoine de la ville



Un budget voirie en hausse !

- Comme les années passés, la ville continuera de dégager une enveloppe conséquente pour assurer le gros entretien de sa voirie, qui sera d'ailleurs **en nette augmentation puisque porté à 850 000 € (+30%)**. Cette hausse permettra notamment de **démarrer les travaux dans le secteur des hauts de Talmont** avec une enveloppe spécifique de 225 000 €.
- En plus, 160 000 € seront ouverts pour réaliser des travaux sur le réseau des eaux pluviales. A cela, s'ajoute 126 000 € pour les effacements de réseaux électriques.
- Au total, **c'est donc une enveloppe de plus de 1,2 M€ qui sera consacrée à la voirie et aux réseaux.**



Une rénovation du patrimoine bâti qui s'accélère

- En 2024, la ville a dégagé de nouveaux moyens pour accélérer la rénovation de son patrimoine bâti, **avec une enveloppe exceptionnelle de 1 M€ répartis sur la période 2024-2026**.
- Après avoir notamment rénové la salle du Moulin des Landes, la chaufferie de l'église Saint-Pierre, les logements de la Croisée ainsi qu'une partie du Centre Sociaux Culturel, **la salle Louis Chaigne sera intégrée au plan d'entretien du patrimoine bâti en 2026**. Une partie restante de la toiture de la salle de sports des Minées, la réhabilitation de la façade extérieure de la salle de sports de Bourgenay et la toiture de la salle Saint-Jo seront également intégrés au programme de 2026.



La poursuite du programme de réhabilitation des ponts

- La ville a lancé un diagnostic portant sur l'ensemble des ponts ouverts à la circulation afin de connaître leur état de vétusté et d'enclencher si besoin un programme de rénovation.
- C'est ainsi que l'année 2025 a été marquée par la réhabilitation du pont du Veillon pour un coût de 450 000 €.
- **En 2026, les travaux porteront sur le pont des Hautes mers, pour un coût de 400 000 €.**
- **Au final, c'est une enveloppe de 850 000 €** qui sera dédiée entre 2024 et 2026 à la rénovation de nos ponts.

3.7 Développer une offre culturelle ambitieuse et adaptée

La conception d'un nouveau cinéma intégré à un pôle culturel

- Le cinéma actuel situé dans le centre-ville de la commune n'est plus adapté au besoin d'une ville de 10 000 habitants. La contrainte du site ne permettant pas une réhabilitation / restructuration de l'existant, la ville a lancé plusieurs réflexions pour le relocaliser.
- En parallèle, la Communauté de communes Vendée Grand Littoral a validé un nouveau schéma culturel communautaire, qui prévoit notamment la création d'une salle de théâtre. Aussi, **un espace culturel, intégrant le cinéma, placé sous la gestion de la ville et, le Théâtre, placé sous la gestion de Vendée Grand Littoral, sera implanté sur le site des Ribandeaux.** Grâce à la mutualisation des espaces communs et des espaces extérieurs, les coûts et la gestion de l'équipement seront optimisés.
- Une consultation pour retenir un assistant à maîtrise d'ouvrage a été lancée en 2025. **En 2026, un programme sera élaboré en vue de lancer un concours d'architecte** et de retenir une équipe de maîtrise d'œuvre le plus rapidement possible. Le démarrage des travaux est espéré à l'horizon 2027-2028.
- A ce stade, **nous prévoyons 50 000 € de crédits budgétaires en 2026.**



3.8 Déployer une politique de soutien au logement

Le maintien du projet de logements au Court Manteau

- Dès 2020, la commune s'est lancée dans des études pour réaliser un quartier d'habitation au niveau du secteur du Court Manteau. Des premières études ont été menées en 2021. La découverte de zones humides ralentit cependant la phase opérationnelle, qui nécessite par ailleurs une adaptation des documents d'urbanisme. **Le lancement d'une consultation pour retenir une maîtrise d'œuvre, en 2026, reste d'actualité.**

Le lancement d'un lotissement communal au Rosais

- Parfaitement conscient des difficultés que rencontrent les jeunes ménages pour se loger sur la commune, compte tenu des prix du foncier, la ville recherche des solutions pour permettre de proposer des terrains à des prix abordables, rapidement. Ainsi, une réserve foncière a été identifiée au niveau du village du Rosais. **Une consultation va rapidement être lancée pour retenir un cabinet qui se chargera d'élaborer un schéma d'aménagement en vue d'une commercialisation des terrains prochainement.**

La réalisation de la dernière phase des travaux de viabilisation dans la ZAC des Minées

- Plusieurs aménageurs privés ayant déposé des permis d'aménager au sein du périmètre de la ZAC des Minées, **la commune terminera les travaux de viabilisation en 2026 pour un montant de 900 000 €.** Idéalement situé, à proximité des équipements publics (collège, salle de sports, écoles), ce quartier d'habitation, en gestion privée, offre une opportunité pour les ménages qui souhaitent rapidement s'installer à Talmont-Saint-Hilaire.



3.9 Un PPI ambitieux

Présentation du plan pluriannuel d'investissement 2025-2026

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT		
	CAA 2025	PROJ - 2026
DEPENSES D'EQUIPEMENT	9 430	8 600
Investissements "recurrents"*	3 500	2 300
<i>Dont...</i>		
Programme de voirie	750	620
Programme exceptionnel "renovation du patrimoine bâti"	225	310
Travaux urgence château	15	/
Renouvellement des véhicules en faveur de la transition éner.	65	115
Projets	5 930	6 300
<i>Dont...</i>		
Construction d'un bloc vestiaires - tribunes et d'un terrain de f	5	25
Restructuration du groupe scolaire du Payré	1 800	3 750
Création d'une cuisine centrale	20	55
Réhabilitation la Salorge	945	/
Aménagement de la ZAC des Minées	132	820
Aménagement des voiries de la haute ville		225
Construction d'un complexe culturel**	5	50
Réhabilitation de l'Eglise Saint-Hilaire	175	575
Aménagement des espaces publics autour du collège	1 505	/
Aménagement des jardins du cœur de ville	452	/
Transition énergétique	107	285
Vidéprotection	10	60
Réhabilitation des ponts	580	300

*Intégration de 716 k€ de restes à réaliser
 ** Gestion en budget annexe en plase Moe

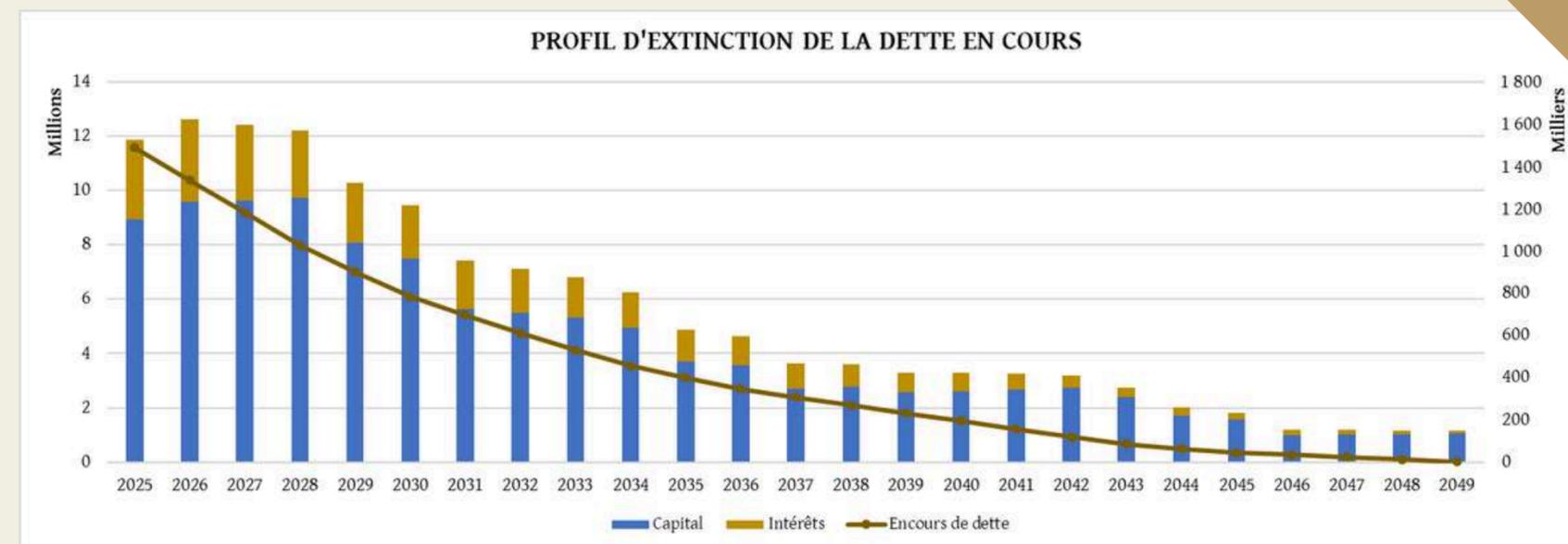
3.10 Une stratégie financière à la fois ambitieuse et raisonnable

De nouvelles marges de manœuvre importantes à moyen terme

- Le stock de dette actuel à la particularité de disposer d'un nombre d'emprunts stable sur une période assez longue puisqu'un seul se termine d'ici 2026. En revanche, entre 2029 et 2032, 10 lignes de crédits vont se terminer.
- L'annuité du stock de dette va ainsi être divisée par deux entre 2024 et 2031.
- La charge de la dette issue des emprunts mobilisés jusqu'en 2027 sera par conséquent assez atténuée avec l'extinction à venir d'un nombre important d'emprunt dans le portefeuille de la commune.
- A moyen terme, les marges de manœuvre seront ainsi préservées.

Une capacité de désendettement à court terme parfaitement maîtrisée

- La capacité de désendettement, bien qu'elle augmente, reste sous le premier seuil de vigilance puisqu'elle serait de 6,09 en 2026.
- Dit autrement, il faudrait 6,1 années à la commune pour qu'elle puisse rembourser sa dette si elle y consacrait la totalité de son épargne.
- Ce niveau demeure très éloigné du seuil d'alerte maximal fixé à 12 par la Cour des Comptes.



3.10 Une stratégie financière à la fois ambitieuse et raisonnable

Synthèse des autorisations de programme en cours

AUTORISATIONS DE PROGRAMME EN COURS AU 01/11/2025

INTITULE	NUMERO	AUTORISATION DE PROGRAMME	REALISE ANT.	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
Réhabilitation groupe scolaire du Payré	3 - 2022	10 600 000,00 €	791 758,15 €	1 800 000,00 €	3 750 000,00 €	2 850 000,00 €	1 408 241,85 €
Réhabilitation Église de Saint Hilaire	4 - 2022	1 390 933,00 €	26 605,14 €	174 327,52 €	575 000,00 €	487 500,00 €	127 500,34 €
Espaces publics du collège	1 - 2024	1 550 000,00 €	32 225,54 €	1 517 774,46 €	/	/	/
ZAC Les Minées	2 - 2024	960 000,00 €	7 980,00 €	132 020,00 €	820 000,00 €	/	/
La Salorge	3 - 2024	1 209 500,00 €	259 409,57 €	950 090,43 €	/	/	/
Pont des Hautes-Mers	1 - 2025	400 000,00 €	/	100 000,00 €	300 000,00 €	/	/

